



SAINT-CLOUD



Ed. J. CELLARD, Bron

Vue aérienne du centre alpin de Tamié



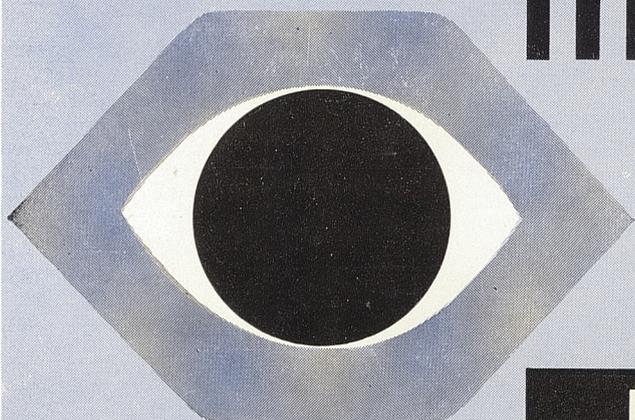
PIERRE
CHEMISIER-TAILLEUR
90, bd de la République - 605-53-15

R. BOURDOISEAU
FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

optique médicale



J. MIGNARD

PHARMACIEN / OPTICIEN

2 ter **RUE ROYALE, SAINT-CLOUD** TEL. 602-03-99

Giraudet
TAILLEUR - COUTURIER

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29



603 84-03

Centre de :

● **PEDICURIE MEDICALE**

par pédicure diplômée d'Etat

● **PODOLOGIE**

Semelles orthopédiques

par podologue D.E., conventionné S. S.

175, bd de la République, 92 - SAINT-CLOUD

CABINET DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE

Conventionné Sécurité sociale et Organismes sociaux

160, BOULEVARD

DE LA REPUBLIQUE

92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-63-20

TRAITEMENT POST - CURE
SAUNA FINLANDAIS
DOUCHE FILIFORME
BAIN DE VARECH
BAIN DE BOUE

MASSAGES

MECANOTHERAPIE

FOCH-PRESSING — TEINTURERIE

Nettoyage à sec

Maison fondée en 1855

Service

Libre-service

J. LE GOFF

Blanchissage

Ameublement - Tapis

11, av. du Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD - Tél. 605-65-98

ELECTRICITE GENERALE
Signalisation lumineuse - Eclairage public

R. TRILA

196, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-69-74

Agréé E.D.F. et Qualifélec

Laboratoires Franay
Tirages Cinématographiques

L.T.C

19, rue Marius-Franay - 92 - SAINT-CLOUD
Tél. 825-34-40

France Europe Production

Spécialiste

MAGNETOPHONES - MACHINES A DICTER
REPONDEURS TELEPHONIQUES

TOUTE L'ELECTRONIQUE DU BUREAU MODERNE

RENSEIGNEMENTS - DEMONSTRATIONS - ESSAIS :

F. E. P. - 18, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD
Tél. : 604-18-82 +

C. GALINET - PARIS

Matériels pour fondations spéciales

FONDAMAT

Location de matériels pour fondations

123, les Bureaux de la Colline
92 - SAINT-CLOUD Tél. 604-19-09

B. DELAUNAY TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Ventes - Achats de villas et appartements

113, boulevard de la République
Tél. 603-85-13, 83-49, 67-23, 67-28, 67-32
SAINT-CLOUD

BALAC & CERVO

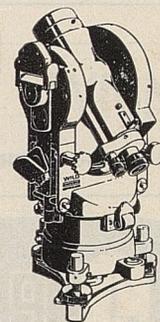
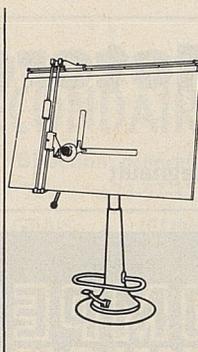
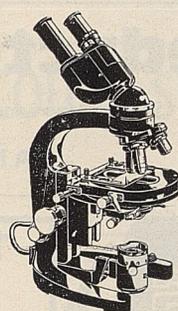
17, rue du Docteur-Desfossez, SAINT-CLOUD

Tél. : 825-58-89

★

PEINTURE — RAVALEMENTS
VITRERIE — DECORATION

Revêtements façades et pignons
par procédés étanches



WILD paris

86 route de Saint-Cloud
92 RUEIL-MALMAISON
Tél. : 967-71-00 (+) 967-73-00

TRAITEMENT DES CHEVEUX ET DE L'ÉPIDERME
PRODUITS SUR MESURES ● IDENTITESTS

EN EXCLUSIVITE CHEZ LES

COIFFEURS BIOTHETICIENS

Agréés par les

LABORATOIRES DE BIOLOGIE ESTHÉTIQUE

MARCEL CONTIER

34, RUE FORTUNY - PARIS XVII - WAG. 11-01

VOLVO DAF

CONCESSIONNAIRES

Ets CATTANEO

69 bis, quai Carnot

92 - SAINT-CLOUD - Tél. 605-46-25

Avions Marcel Dassault

AVIONS - ENGINES - EQUIPEMENTS - MATERIELS ELECTRONIQUES

Toute la fourniture pour le bâtiment

Ets Louis RABONI s.a.

67 et 71, boulevard de la République
92 - BOULOGNE Tél. : 603-94-22

ENTREPRISE PAYSAGISTE

A. CANTIN & FILS

13, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD - 603-89-25

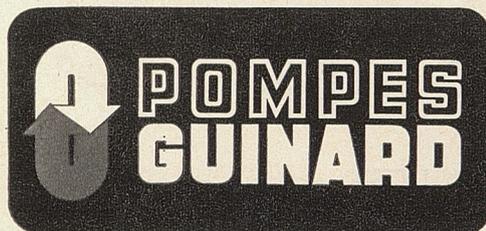
Motoréducteurs R. VASSAL

Société anonyme au capital de 976.000 F

13, rue Henri-Regnault

SAINT-CLOUD

Tél. 603-79-68



TOUS PROBLEMES DE POMPAGE
Tous débits Toutes pressions

DEPARTEMENTS ■ Ménager, Agricole ■ Pulvérisation
■ Industrie générale ■ Protection incendie ■ Chauffage

40, RUE DE FOUILLEUSE 92-SAINT-CLOUD
Téléphone : 408 82-35 + 408 86-52 +

PAUL DAHL

EQUIPEMENT DE FREINAGE A AIR COMPRIME
CONTACTS ELECTRIQUES

24, quai Carnot, SAINT-CLOUD - Tél. 605-67-25

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

M. ESTEVES & Cie

41, rue Sevin-Vincent - SAINT-CLOUD - Tél. 603-87-47
Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE
26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : 825-36-00

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-65-35 - 605-65-36

PFG

S. A. au capital libéré de 57.600.000 F

Fondée en 1848

66, boulevard Richard-Lenoir — PARIS (XI^e) — 805-08-90

Concessionnaire du Service Municipal des Pompes Funèbres de la Seine et de la Région Parisienne

Bureau Officiel à Saint-Cloud : 15, rue de l'Église - 605-41-48

Avantages spéciaux aux assurés sociaux et organismes mutualistes

ATELIER DE TOLERIE EN SOUS-SOL ATELIER DE PEINTURE
AGREES PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Agent
FIAT

**PASTEUR
AUTOMOBILES**

29, rue Pasteur
SAINT-CLOUD
603-23-24

Ateliers
agrées
SIMCA

SERVICE DE LOCATION SANS CHAUFFEUR

Conditions spéciales de location
pendant l'immobilisation de votre voiture

DÉMÉNAGEMENTS - TRANSPORTS
TOUTE LA FRANCE

Emballages - Garde-meubles - Messageries

MARCEL LE CORRE

29-31, rue du Général-Leclerc - 78 - BOUGIVAL
Visite et devis gratuit Tél.: 969-02-25

Pianos R. Dieffen

VENTE - ACHAT - ACCORD - REPARATIONS - LOCATION

18, rue Preschez - SAINT-CLOUD - Tél. 605-94-31

Entretien gratuit après vente

COURS SECONDAIRE SEVIGNE

Direction générale

Tél. : 633-57-12

JEUNES GENS - JEUNES FILLES

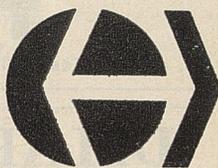
EXTERNAT - DEMI-PENSION

Classes de la 6^e aux baccalauréats

B. E. P. C. - Baccalauréats A. B. C. D.

237, Grande-Rue - GARCHES

Tél. : 970-08-46

**CENTRAL
INTERIM** 

12 ANNEES D'EXPERIENCE

★

Agence de BOULOGNE : 54, bd Jean-Jaurès

Autres agences :

OPERA - ETOILE - PUTEAUX - REPUBLIQUE
MONTPARNASSE - SAINT-DENIS - BONDY
CHOISY-LE-ROI - ANTONY - COLOMBES

★

Sur simple appel téléphonique :

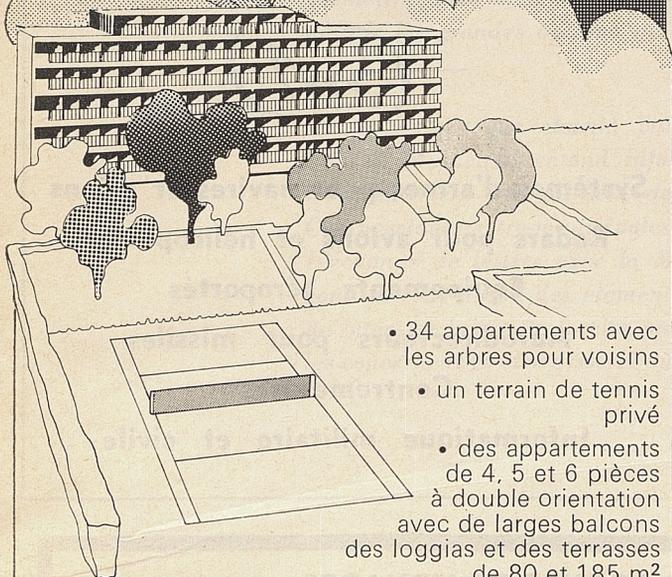
603-52-23 ou 605-08-50

**PERSONNEL COMPETENT
TOUTES PROFESSIONS**

**LA RESIDENCE
SYMPHONIA**

37-43 rue Gounod

c'est habiter Saint-Cloud...
avec quelque chose en plus!



- 34 appartements avec les arbres pour voisins
- un terrain de tennis privé
- des appartements de 4, 5 et 6 pièces à double orientation avec de larges balcons des loggias et des terrasses de 80 et 185 m² au dernier étage
- livraison mars 1972

autres réalisations
à Boulogne, Paris 13^e
et Paris 15^e



**pour tous
renseignements**

G. SCIC
15, boulevard
de Vaugirard,
Paris 15^e
566.78.34

M
adresse
désire recevoir gracieusement une documentation
programme souhaité :
type d'appartement désiré :

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

LA BANQUE DE NOTRE TEMPS
1 800 guichets à votre service

SURESNES-CITES

16, avenue Jean-Jaurès
506-50-77

SAINT-CLOUD

2, av. du Maréchal-Foch
605-92-27

Un nouveau bureau est ouvert

6, rue Dailly - SAINT-CLOUD - Tél. 605-28-35
POUR LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
VOTRE INTÉRÊT EST CAPITAL



VOLVO

Concessionnaire

SURESNES, NANTERRÉ et RUEIL

76, boul. Henri-Sellier - SURESNES - 506-46-59
et 115, rue de Suresnes - NANTERRÉ - 204-67-61

SPECIALISTE DEPUIS 12 ANS DE

MERCEDES-BENZ



VOLKSWAGEN

et AUDI



ENTREPRISE DE BATIMENT
ET DE TRAVAUX PUBLICS

TORRÈS

73, rue des Tennerolles - SAINT-CLOUD - Tél. 603-88-88

DELARFEUX & Cie

Entreprise de peinture

38, rue Gounod - SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 44-48

CONSEIL SOCIAL, FISCAL, JURIDIQUE
CONSEILLER D'ENTREPRISES

René Morizot

2 bis, rue de Buzenval - SAINT-CLOUD

Tél 603-65-33

Toutes assistances auprès des comités
d'entreprises et autres collectivités sociales

Électronique

MARCEL D'ASSAULT

55, quai Carnot - 92 - SAINT-CLOUD

Tél. 603-89-00

Systèmes d'armes pour navires et avions

Radars pour avions et hélicoptères

Equipements aéroportés

Autodirecteurs pour missiles

Contremesures

Informatique militaire et civile



UNE NOUVELLE
ROUTE DE
VACANCES
EST OUVERTE

UNE NOUVELLE AGENCE DE VOYAGES

WAGONS-LITS//COOK

vous ouvre le monde du tourisme :

vos vacances, vos séjours club, vos croisières aériennes ou maritimes, vos voyages d'affaires etc . . .

WAGONS-LITS//COOK

4, Colline de Saint-Cloud - 92 SAINT - CLOUD

Téléphone 602.10.10. et 602.12.73

licence A 87



LE MAIRE

15 Mai 1971

Le Bulletin Municipal de SAINT-CLOUD doit être l'organe privilégié de l'information de tous les habitants. Il n'est pas fait pour développer des thèses politiques, mais pour fournir à tous les citoyens les éléments d'une information objective et continue sur les problèmes de la Ville.

Le présent numéro du Bulletin Municipal n'épuise pas, et de loin, les informations disponibles sur la gestion municipale. Je souhaite que ses lecteurs nous aident à en faire l'organe vivant et utile qui nous est nécessaire pour nous permettre aussi bien de faire face aux problèmes de la vie quotidienne que de définir les grandes options qui commandent le développement de la Ville.

Pour que chacun puisse participer à l'œuvre commune, le nouveau Conseil Municipal entend informer le mieux possible les habitants, recueillir leur sentiment soit au sein des comités de quartiers, soit dans le cadre des Commissions extra-municipales et leur faire connaître les décisions prises. L'échange de lettres avec la Municipalité et la démarche directe à la Mairie continueront d'être des éléments de dialogue, car il est essentiel que tous ceux qu'intéresse la vie de la cité puissent participer à l'élaboration des décisions qui les concernent et être associés au contrôle de leur exécution.

Woucade

J.P. FOURCADE

Dernière Séance du précédent Conseil Municipal

le 12 Février 1971

L'an mil neuf cent soixante et onze, le vendredi douze février, à vingt et une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Cloud se sont réunis, sous la présidence de Monsieur F. CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : MM. CHAVETON, MONSEL, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, BEAUFOCHER, MAILLET, de PLINVAL, GUICHARD, GIRAUD, LEMONNIER, TENOUX, PETIT, VILLE, Mme CHOISET, Mme COUTANT, MM. HARDOUIN, GUILLAUME.

Absents excusés : MM. LARIQUE, SCHMITT, DELAHAYE, PETITDEMANGE.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. LARIQUE à M. le Maire,
M. SCHMITT à M. MONSEL,
M. PETITDEMANGE à M. HARDOUIN.

M. Claude GUICHARD est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

*

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 1970 est adopté à l'unanimité. Toutefois, Mme COUTANT rappelle qu'elle a fait préciser que la réfection de la rue Marie-Bonaparte serait bien effectuée, dès que possible, en 1971.

M. MONSEL, premier Adjoint, annonce la naissance d'Isabelle CHAVETON, petite-fille de Monsieur le Maire. Le Conseil adresse ses compliments à l'heureux grand-père et forme des vœux de bonheur et de santé pour sa petite-fille.

Puis, passant à l'ordre du jour,

Le Conseil, à l'unanimité :

1°) Accorde des subventions de fonctionnement pour 1971 aux Œuvres Sociales ;

2°) Accorde des subventions de fonctionnement aux Sociétés Sportives et Mouvements de Jeunesse pour 1971 ;

3°) Fixe le montant des subventions accordées aux Sociétés Culturelles, d'Anciens Combattants et diverses pour l'année 1971.

M. LEMONNIER s'étonne de la prolifération des Sociétés Musicales. Par ailleurs, il rappelle qu'il a exprimé le vœu, en Commission des Finances, de porter à 6.000 F la subvention au Comité d'Entente des Anciens Combattants.

M. VILLE, tout en remerciant au nom des Anciens Combattants pour l'augmentation de la subvention portée à 5.000 F, se rallie au vœu de M. LEMONNIER; mais le Conseil ne revient pas sur la proposition de la Commission des Finances qui est d'ailleurs conforme à la demande formulée par le Comité d'Entente ;

4°) Fixe le montant des versements dus à la Ville pour les dépenses de fournitures scolaires délivrées aux élèves domiciliés hors de Saint-Cloud et fréquentant les écoles maternelles, primaires et C.E.G. de Saint-Cloud ;

5°) Autorise le Maire à signer une convention avec l'Association « Les Musicoliers » pour l'enseignement musical dans les écoles primaires de la ville ;

6°) Autorise le Maire à signer un avenant portant révision de la convention pour la prise en charge des frais de fonctionnement des classes sous contrat de l'école Saint-Joseph et de l'Institution Saint-Pie X.

M. PETIT demande si tous les enfants de Saint-Cloud pourront être acceptés dans les écoles publiques.

M. MONSEL lui répond affirmativement pour les écoles primaires mais négativement pour les classes maternelles ;

7°) Vote le budget primitif pour l'exercice 1971 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de :

Section d'investissement	4.094.392,36
Section de fonctionnement	24.126.986,83

soit un total de 28.221.379,19

8°) Autorise divers virements de crédits et autorisations spéciales au titre de l'exercice 1970 ;

9°) Après avoir pris connaissance de l'évaluation de l'Administration des Domaines, fixe une contre-proposition à soumettre à la Commission Départementale des Opérations Immobilières du Département des Hauts-de-Seine pour acquisition à l'amiable d'un fonds de commerce, 6, rue de l'Eglise ;

10°) Décide d'appliquer au personnel communal les dispositions de la circulaire ministérielle du 15 octobre 1970 instituant en faveur des agents féminins une allocation pour la garde de jeunes enfants ;

11°) Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission Départementale des Opérations Immobilières des Hauts-de-Seine, modifie en conséquence sa délibération en date du 16 juin 1969 ; autorise le Maire à signer tout acte relatif à l'échange, moyennant une soulte de 30.000 F, de terrains appartenant à la Ville de Saint-Cloud et à l'Association Diocésaine de Versailles sis angle rue des Milons, n° 6, et rue du

18-Juin d'une part et rue du 18-Juin, rue des Milons et boulevard Sénard d'autre part ;

12°) Autorise la création d'un poste d'assistante sociale à mi-temps ;

13°) Décide de prendre en charge le traitement d'une suppléante à mi-temps pour remplacement des directrices des écoles maternelles.

M. MONSEL souligne que c'est un transfert de charge de l'Etat à la commune ;

14°) Autorise la création d'un quatrième poste de femme de service à l'école maternelle du Val d'Or ;

15°) Accepte la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie de transformation du Collège d'Enseignement Général en annexe du Collège d'Enseignement Secondaire de la rue Gounod ;

16°) Demande la déclaration d'utilité publique pour cession gratuite d'un appartement par la S.C.I. « Résidence Saint-Cloud Mont-Valérien » à la Ville de Saint-Cloud ;

17°) Autorise le Maire à contracter un emprunt de 150.000 F au taux légal pour revêtement en tartan du gymnase omnisports ;

18°) Complète sa délibération en date du 2 décembre 1969 en étendant la garantie communale pour divers emprunts à contracter par la Société H.L.M. « Résidences », chargée de la construction d'immeubles I.L.N. 7 et 9, rue Gounod ;

19°) Le plan d'occupation des sols a été admis par le Conseil Municipal dans sa séance du 23 juin 1970 et comporte 4 zones, à savoir :

- 1°) habitations basses avec jardins ;
- 2°) habitations collectives avec espaces verts ;
- 3°) habitations et commerces ;
- 4°) rénovation.

Le Conseil affirme la position qu'il a prise antérieurement en ce qui concerne la hauteur des bâtiments.

Dans les zones d'habitations collectives avec espaces verts et d'habitations et commerces, la hauteur totale ne devant pas dépasser R + 7.

Dans la zone d'habitations basses avec jardins, la

hauteur est toujours fixée à R + 2 avec possibilité de passer à R + 3 sur des terrains dont la superficie sera supérieure à 5.000 m.

Le Conseil maintient en zone d'habitations et commerces tous les secteurs qui étaient prévus au plan d'aménagement mis en harmonie avec le P.A.D.O.G.

A la suite d'une question posée par Mme CHOISET concernant l'hippodrome, M. CLEMENT, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme, précise que le Conseil maintient la position qu'il a toujours exprimée depuis 1939, savoir que la zone considérée est réservée au titre des espaces verts/terrain de sport existant, ce qui constitue la meilleure mesure de sauvegarde.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette position.

Puis, sur proposition du Maire, il décide d'inscrire au titre des réservations pour services publics, un terrain d'une superficie de 9.000 m² environ, sensiblement rectangulaire, situé entre les rues de Garches, de la Source et Sevin-Vincent.

Le Conseil, à l'unanimité :

20°) Autorise le classement de la rue de Béarn dans la voirie urbaine ;

21°) Après avoir pris connaissance de la lettre du Président du Conseil de Surveillance des Copropriétaires du Parc de Béarn, abroge sa délibération en date du 19 octobre 1970 et accepte le principe de rétrocession gratuite à la copropriété de Béarn des délaissés de terrains lorsque la rue de-Lattre-de-Tassigny sera prolongée jusqu'à la rue du Calvaire.

M. HARDOUIN, délégué du Conseil Municipal, informe que la révision de la liste électorale à la date du 9 janvier 1971 indique qu'il y avait 16.369 électeurs inscrits, soit une augmentation de 831 par rapport à l'année précédente.

M. le Maire, après avoir évoqué la mémoire de Madame LORRAIN et de M. ROLLIN, décédés au cours du mandat, adresse aux membres du Conseil ses remerciements pour l'œuvre réalisée en commun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire de séance :

Claude GUICHARD

**Prochaine réunion du
CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 9 JUIN, à 21 heures**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 1971**

**Procès-verbal de l'installation
du Conseil Municipal
et de l'élection du Maire
et des Adjointes réglementaires**

L'an mil neuf cent soixante et onze, le vingt-six du mois de mars, à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Cloud, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt et un mars, se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 24 et 59 du Code de l'Administration Communale.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Emmanuel MARCORELLES, doyen d'âge qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : MM. FOURCADE, CUNY, TOTY, MARCORELLES, BASSINET, Mme MOREAU, MM. GAUDICHON, LOUGOVOY, CHARTIER, LEYMARIE, MELLINET, Mme FAUQUENOT, M. FRIES, Mme OLIVIER, MM. VINSON, GUAY, ARNAUD, VOIZARD, LE LUHANDRE, TORMOS, Madame BARTHELEMY, MM. VALLEE, CHARLIER, Mme BRUNAU, Mme OHRESSER, Mlle MESSEGER, M. HAINQUE.

M. MARCORELLES demande à l'Assemblée de désigner un secrétaire.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Michel HAINQUE.

ELECTION DU MAIRE

1^{er} tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles 58, 59 et 62 du Code de l'Administration Communale, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27.

A obtenu : M. Jean-Pierre FOURCADE : 26 voix.
1 bulletin blanc.

M. Jean-Pierre FOURCADE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. le Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27.

A obtenu : M. René BASSINET : 26 voix.

1 bulletin blanc.

M. René BASSINET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Premier Adjoint.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27.

A obtenu : M. Bertrand CUNY : 26 voix.

1 bulletin blanc.

M. Bertrand CUNY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé second adjoint.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27.

A obtenu : le Dr Lucien TOTY : 26 voix.

1 bulletin blanc.

M. le Docteur Lucien TOTY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième adjoint.

Et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

J.-P. FOURCADE.

SEANCE DU 26 MARS 1971

L'an mil neuf cent soixante et onze, le vingt-six du mois de mars, à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Cloud, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt et un mars, se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, conformément aux articles 24 et 59 du Code de l'Administration Communale.

Etaient présents : M. Jean-Pierre FOURCADE, Maire ; M. René BASSINET, Premier Adjoint ; M. Bertrand CUNY, deuxième adjoint ; M. Lucien TOTY, troisième adjoint ; M. Emmanuel MARCORELLES, Mme MOREAU, M. Michel GAUDICHON, M. Constantin LOUGOVOY, M. Christian CHARTIER, M. Albert LEYMARIE, M. Bernard MELLINET, Mme FAUQUENOT, M. Jean FRIES, Mme OLIVIER, M. Pierre VINSON, M. Michel GUAY, M. Raymond ARNAUD, M. Edmond VOIZARD, M. Raymond LE LUHANDRE, M. Jean-Claude TORMOS, Mme BARTHELEMY, M. Alain VALLEE, M. Daniel CHARLIER, Mme BRUNAU, Mme OHRESSER, Mlle Chantal MESSENGER, M. Michel HAINQUE.

M. Michel HAINQUE est désigné comme secrétaire de séance.

Création de trois postes d'adjoints supplémentaires

Le Conseil, à l'unanimité,

Vu l'article 56 du Code d'Administration Communale, modifié par la loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970, article 1^{er} ;

Sur proposition du Maire,

Estimant que l'importance de la ville de Saint-Cloud qui compte 28.597 habitants justifie la création de trois postes d'adjoints supplémentaires,

Après en avoir délibéré,

Décide la création, pour la durée de son mandat, de trois postes d'adjoints supplémentaires. L'élection aura lieu à l'expiration du délai de 15 jours suivant le dépôt fait en Préfecture, conformément à la loi.

Election de délégués à la Commission Administrative des Etablissements Hospitaliers

Monsieur le Maire déclare avoir reçu les candidatures de :

M. le Dr TOTY et de M. FRIES.

M. le Dr TOTY et M. FRIES sont élus délégués à la Commission Administrative des Etablissements Hospitaliers chacun par 26 voix et 1 bulletin blanc.

Election de délégués à la Commission Administrative du Bureau d'Aide Sociale

Monsieur le Maire déclare avoir reçu les candidatures de :

M. MARCORELLES, Mme MOREAU, M. ARNAUD, Mme BARTHELEMY, M. CHARLIER.

M. MARCORELLES, Mme MOREAU, M. ARNAUD, Mme BARTHELEMY, M. CHARLIER sont élus délégués à la Commission Administrative du Bureau d'Aide Sociale chacun par 26 voix et 1 bulletin blanc.

Election de délégués au Comité de la Caisse des Ecoles Publiques

Monsieur le Maire déclare avoir reçu les candidatures de :

M. le Dr TOTY, Mme FAUQUENOT, Mme OLIVIER, M. LE LUHANDRE, M. HAINQUE.

En conséquence, M. TOTY, Mme FAUQUENOT, Mme OLIVIER, M. LE LUHANDRE, M. HAINQUE sont élus délégués au Comité de la Caisse des Ecoles Publiques chacun par 26 voix et 1 bulletin blanc.

M. le Maire, dans une allocution, souligne les efforts qu'auront à accomplir en commun les membres du Conseil Municipal pour mener à bien un développement harmonieux de notre ville, et tracer les grandes lignes de l'organisation qui va permettre de faire participer les habitants soit dans les comités de quartiers, soit dans les commissions extra-municipales, à l'élaboration des décisions intéressant la ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Vu, Le Maire : Le Secrétaire de séance :
J.-P. FOURCADE. M. HAINQUE.

POUR RENDRE SERVICE...

Profitant des travaux en cours au carrefour de la rue Dailly et de la rue du Calvaire, la Municipalité a décidé d'aménager une rampe facilitant l'accès de la bibliothèque municipale aux handicapés physiques. Les travaux sont en cours.

Elle étudie la possibilité de poser une main-courante à l'escalier qui descend de la rue du Calvaire à la bibliothèque pour venir en aide aux personnes âgées qui souhaitent profiter de la bibliothèque ou accéder au nouveau jardin public.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 AVRIL 1971**

**Procès-verbal
de l'élection des adjoints supplémentaires**

L'an mil neuf cent soixante et onze, le vingt et un du mois d'avril, à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Cloud se sont réunis, dans la salle des mariages de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 24 et 59 du Code de l'Administration Municipale.

Etaient présents : M. Jean-Pierre FOURCADE, Maire ; M. René BASSINET, Premier Adjoint ; M. Bertrand CUNY, deuxième adjoint ; M. Lucien TOTY, troisième adjoint ; M. Emmanuel MARCORELLES, Mme MOREAU, M. Michel GAUDICHON, M. Constantin LOUGOVOY, M. Christian CHARTIER, M. Albert LEYMARIE, M. Bernard MELLINET, Mme FAUQUENOT, M. Jean FRIES, Mme OLIVIER, M. Pierre VINSON, M. Michel GUAY, M. Raymond ARNAUD, M. Edmond VOIZARD, M. Raymond LE LUHANDRE, M. Jean-Claude TORMOS, Mme BARTHELEMY, M. Alain VALLEE, M. Daniel CHARLIER, Mme BRUNAU, Mme OHRESSER, Mlle Chantal MESSENGER, M. Michel HAINQUE.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. J.-P. FOURCADE, Maire.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. HAINQUE.

M. le Maire a rappelé que : 1^o) par délibération en date du 26 mars 1971, le Conseil Municipal avait décidé la création, pour la durée de son mandat, de trois postes d'adjoints supplémentaires, conformément aux dispositions de l'article 56 du Code de l'Administration Municipale ; 2^o) cette délibération, déposée le 5 avril 1971 à la Préfecture des Hauts-de-Seine, est devenue exécutoire à l'expiration du délai de quinzaine prévu par l'article 46 du Code de l'Administration Municipale.

M. le Maire, après avoir donné lecture des articles 58, 59 et 62 du Code de l'Administration Municipale, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de deux adjoints supplémentaires, le troisième siège ne devant être pourvu qu'ultérieurement.

**ELECTION
DU PREMIER ADJOINT SUPPLEMENTAIRE**

1^{er} tour de scrutin

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27.

A obtenu : M. Emmanuel MARCORELLES : 24 voix.
3 bulletins blancs.

M. MARCORELLES ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint supplémentaire.

Election du second Adjoint supplémentaire

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint supplémentaire.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27.

A obtenu : Mme BRUNAU : 26 voix.

1 bulletin blanc.

Mme BRUNAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée adjoint supplémentaire.

Et les membres présents ont signé au registre.

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint :

R. BASSINET.

**Compte rendu analytique
de la séance du Conseil Municipal
du 21 avril 1971**

L'an mil neuf cent soixante et onze, le mercredi vingt et un avril, à vingt et une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Cloud se sont réunis, sous la présidence de M. J.-P. FOURCADE, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : M. J.-P. FOURCADE, Maire ; M. R. BASSINET, Premier Adjoint ; M. B. CUNY, Deuxième Adjoint ; le Dr L. TOTY, Troisième Adjoint ; M. E. MARCORELLES, Quatrième Adjoint ; Mme BRUNAU, Cinquième Adjoint ; M. LE LUHANDRE, Délégué ; Mme MOREAU, M. GAUDICHON, M. LOUGOVOY, M. CHARTIER, M. LEYMARIE, M. MELLINET, Mme FAUQUENOT, M. FRIES, Mme OLIVIER, M. VINSON, M. GUAY, le Dr ARNAUD, M. VOIZARD, M. TORMOS, Mme BARTHELEMY, M. VALLEE, M. CHARLIER, Mme OHRESSER, Mlle MESSENGER, M. HAINQUE, Conseillers municipaux.

M. Michel HAINQUE a été désigné comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 1971 est adopté à l'unanimité.

Puis, passant à l'ordre du jour,

Le Conseil, à l'unanimité,

1°) Fixe selon les dispositions légales les indemnités au Maire et aux Maires Adjoints réglementaires ;

2°) Accorde une indemnité de gestion au Trésorier Principal, Receveur Municipal de la ville, conformément à l'article 6 de l'arrêté interministériel du 6 juillet 1956 ;

3°) Accorde des indemnités communales aux agents supérieurs et au personnel des bureaux de la Direction des Services Fiscaux des Hauts-de-Seine ;

4°) Après avoir pris connaissance de la lettre d'observation de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, en date du 9 avril 1971, faisant remarquer que Monsieur le Docteur TOTY, en raison de sa profession, ne peut représenter l'Assemblée à la Commission Administrative des Etablissements Hospitaliers, procède à un nouveau vote :

M. Constantin LOUGOVOY se porte candidat.

Il est élu par 26 voix sur 27 votants.

Puis, le Conseil désigne pour le représenter au sein de divers organismes :

a) **Syndicat Intercommunal de la banlieue de Paris pour le gaz.**

M. LEYMARIE, délégué titulaire.
M. VOIZARD, délégué suppléant.

b) **Syndicat Intercommunal du Ru de Vauresson.**

M. VINSON, délégué titulaire.
M. TORMOS, délégué suppléant.

c) **Syndicat Intercommunal pour la construction nécessaire à l'extension du Lycée de Garçons de Saint-Cloud.**

M. GAUDICHON, délégué titulaire.
Mme FAUQUENOT, délégué titulaire.
Mme OHRESSER, délégué suppléant.
M. HAINQUE, délégué suppléant.

d) **Commission Administrative des bureaux de vote.**

- 1^{er} Bureau : M. CHARLIER.
- 2^e Bureau : Mme BRUNAU.
- 3^e Bureau : M. MELLINET.
- 4^e Bureau : Mme OHRESSER.
- 5^e Bureau : M. VOIZARD.
- 6^e Bureau : M. GAUDICHON.
- 7^e Bureau : M. GUAY.
- 8^e Bureau : M. GUAY.
- 9^e Bureau : M. LE LUHANDRE.
- 10^e Bureau : Mme BARTHELEMY.
- 11^e Bureau : Mme OLIVIER.
- 12^e Bureau : Mme MOREAU.
- 13^e Bureau : M. VALLEE.

e) **Révision des listes électorales de la Chambre des Métiers Interdépartementale de Paris.**

M. Maurice CARTIGNY, Chef d'Entreprise.
M. LERAY, Compagnon.

Commission des réclamations

M. MELLINET.

M. VALLEE.

f) **Conseil d'Administration du « Foyer du Fonctionnaire et de la Famille ».**

M. Raymond LE LUHANDRE.

g) **Constitue ainsi qu'il suit la Commission des Finances :**

Vice-Président rapporteur : M. Constantin LOUGOVOY.

Membres :

MM. Raymond LE LUHANDRE, René BASSINET, Emmanuel MARCORELLES, Michel GAUDICHON, Christian CHARTIER, Jean FRIES, Pierre VINSON, Edmond VOIZARD, Jean-Claude TORMOS, Daniel CHARLIER.

h) Propose à la Direction des Services Fiscaux des Hauts-de-Seine, pour constituer la **Commission Communale des Impôts Directs :**

Titulaires :

M. ASTORGUE, 9, rue Dailly.
M. ARMAND, 1, Parc de Béarn.
M. de BAROLET, 29, Parc de Montretout.
M. P. LE BOURSICOT, 3, rue Pasteur.
M. BOYER, 14, Parc de Béarn.
M. le Colonel BERNIER, 45, quai Carnot.
M. BOUCLY, 10, avenue de Nancy.
M. CATOIRE, 45 quai Carnot.
M. CHATAIN, 50, rue Sevin-Vincent.
Mme CARTIGNY, 48, rue Gounod.
Mme CROS, 5, rue Jacoulet.
M. H. CHARRON, 77, rue Sevin-Vincent.
M. le Docteur DEBAT, 3, rue du Pierrier.
M. DORISE, 20, rue de Béarn.
Mme ESSENOWSKY, 14, rue G.-Latouche.
M. GIRARD-PECARRERE, 2, avenue du Centre, RUEIL.

Suppléants :

M. GUERIN, 45, quai Carnot.
M. LAURENS, 5, rue des Villarmains.
M. CAILLAU, 8, rue Pasteur.
M. MESSAGER, 65, rue de Buzenval.
M. MAGNILLAT, 14, Parc de Béarn.
M. FABRY, 7, rue de Nogent.
M. LALLEMAND, 1, rue des Terres-Fortes.
Mme BOUSSY, 28, rue F.-Chartier.
M. A. ROY, 10, rue de la Redoute.
M. du CHATELIER, Résidence Beausoleil.
Mme MENARD, 122, rue de la Porte-Jaune.
M. PAGLIERI, 40, rue du Mont-Valérien.
M. REBILLY, 16, Villa Pasteur.
Mlle de la SAYETTE, 5, rue Laval.
M. TRODE, 15 bis, avenue de la Pommeraie.
M. J. LEROY, 26, rue Murillo, PARIS (8^e).

Il est précisé que le Directeur des Services Fiscaux ne retiendra sur ces listes que 8 noms de délégués titulaires et 8 noms de délégués suppléants.

5°) Election de représentants au Conseil d'Administration du District de la Région Parisienne.

En cas d'empêchement de Monsieur le Maire, désigne M. René BASSINET, Premier Adjoint, pour participer à l'élection de deux représentants des communes des Hauts-de-Seine à ce Conseil d'Administration ;

6°) Décide, sur proposition de M. MARCORELLES, Maire-Adjoint, de créer un poste d'assistante sociale à temps complet ;

7°) Accorde le bénéfice de la garantie du capital décès aux agents non titulaires cotisant pour la retraite ;

8°) Fixe les conditions de fonctionnement de la colonie du Centre Alpin de Tamié et maintient le barème de participation des familles pour l'été 1971, tel qu'il a été déterminé par délibération du 28 mai 1968 ;

9°) Approuve le compte communal du Gaz de France (exercice 1970) comportant un solde créditeur en faveur de la ville ;

10°) Admet en non valeur une cote irrecouvrable (exercice 1967) ;

11°) **Examen et décisions concernant le plan d'occupation des sols.**

M. CUNY, Maire-Adjoint, chargé de l'Urbanisme, des permis de construire et des espaces verts, expose au Conseil Municipal que du fait de l'existence de trois demandes de permis de construire auxquelles il faut apporter une réponse urgente, il ne lui paraît pas possible d'attendre les réunions des commissions extra-municipales qui participeront à l'élaboration du plan d'occupation des sols. Les trois permis en question risquent en effet de compromettre la politique d'urbanisme que le Conseil Municipal souhaite mettre en œuvre.

M. CUNY propose donc au Conseil d'adopter un dispositif transitoire destiné, en attendant l'établissement définitif du plan d'occupation des sols, à éviter que des décisions individuelles ne viennent en entraver la réalisation.

Après un large débat auquel participe la plupart des Conseillers, Monsieur le Maire fait adopter par le Conseil la délibération suivante :

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS,
DELIBERATION
SUR L'APPLICATION DU PROJET
DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT

Comme suite à l'exposé de M. CUNY, Maire-Adjoint, chargé de l'Urbanisme, sur proposition de M. le Maire, la délibération suivante est adoptée :

A — Le Conseil a examiné le plan d'occupation des sols préparé par la Direction Départementale de l'Équipement. Ce plan avait fait l'objet des délibérations du précédent Conseil Municipal des 12 février 1970, 23 juin 1970 et 12 février 1971. Seule la dernière délibération, dont il a été fait lecture, a été transmise aux autorités préfectorales et est donc officiellement connue de la Direction Départementale de l'Équipement chargée d'instruire les demandes de permis de construire.

B — Le Conseil constate que ce plan n'a pas été établi dans les formes prévues par le décret 70-1016 du 28 octobre 1970 et qu'en particulier le groupe de travail prévu à l'article 4-I du décret sus-visé n'a pas été institué ;

ne correspond pas à ses options fondamentales, notamment en ce qui concerne la protection des espaces verts, la limitation des densités de construction et les prévisions d'équipements collectifs et de commerces ;

sert néanmoins à l'instruction des permis de construire par la Direction Départementale de l'Équipement.

C — En conséquence, le Conseil demande :

1°) au Préfet d'instituer dans les délais les plus courts le groupe de travail prévu pour l'établissement du plan d'occupation des sols, plan qui devra respecter les options fondamentales précisées ci-avant et être étudié en liaison étroite avec la Commission extra-municipale prévue à cet effet ;

2°) accepte que le projet précédemment préparé par la Direction Départementale de l'Équipement serve provisoirement de référence pour l'instruction des demandes de permis de construire sous réserve que les mesures conservatoires suivantes soient appliquées jusqu'à la mise à l'enquête publique du nouveau plan et au plus tard jusqu'au 31 décembre 1972 :

a) Les zones d'habitations collectives avec espaces verts et d'habitations et commerces, situées à l'ouest du boulevard de la République, sont supprimées et remplacées par une zone d'habitations basses avec jardins.

b) Les C.O.S. d'ilots sont supprimés.

c) Dans les zones d'habitations collectives avec espaces verts et d'habitations et commerces, la hauteur totale ne doit pas dépasser R + 7.

d) Dans la zone d'habitations basses avec jardins, la hauteur est toujours fixée à R + 2 avec possibilité de passer à R + 3 sur des terrains dont la superficie sera supérieure à 5.000 m².

e) Les C.O.S. des zones d'habitations basses avec jardins sont ramenés à 0,5.

f) Les C.O.S. des zones d'habitations collectives avec espaces verts sont ramenés à 0,7.

g) Les C.O.S. des zones d'habitations et commerces sont ramenés à 1.

h) Est inscrit au titre des réservations pour Services Publics un terrain d'une superficie de 9.000 m² environ, sensiblement rectangulaire, situé entre les rues de Garches, de la Source et Sevin-Vincent.

3°) Accepte qu'un recours plus important à la procédure des Z.A.C. soit effectué pendant la période transitoire afin de ne pas trop différer les opérations immobilières concourant au développement des équipements collectifs et des logements sociaux ;

4°) Annule toutes les précédentes délibérations qui seraient en contradiction avec la présente.

Communication de M. BASSINET Premier Adjoint

M. BASSINET annonce au Conseil la mise en place des comités de quartiers et des commissions extra-municipales, première étape de la participation effective des habitants à la gestion de la commune.

Le Conseil, sur sa proposition, délimite 6 quartiers, désigne les responsables de leur animation :

Quartier n° 1 : Dr ARNAUD,
Mme OHRESSER.

Quartier n° 2 : M. MELLINET,
Mme BRUNAU.

Quartier n° 3 : Mme OLIVIER,
M. VALLEE.

Quartier n° 4 : M. VINSON,
Mme BARTHELEMY.

Quartier n° 5 : M. GAUDICHON,
M. GUAY.

Quartier n° 6 : M. VOIZARD,
M. CHARTIER,

et arrête les règles générales de leur fonctionnement.

Le Conseil désigne les Présidents des commissions extra-municipales et fixe le calendrier des premières réunions qui se tiendront à la Mairie :

Enseignement, Jeunesse et Sports :

Mme FAUQUENOT, vendredi 14 mai à 21 h ;

Comité des Jeunes :

Mlle MESSAGER, mardi 18 mai à 21 h ;

Commerce, Transport, Stationnement :

M. LEYMARIE, mardi 25 mai à 21 h ;

Affaires Sociales, Logement :

Le Dr ARNAUD, jeudi 3 juin à 21 h ;

Urbanisme et Construction :

M. FRIES, mardi 22 juin à 21 h.

Communication du Docteur TOTY, Maire-Adjoint chargé de l'Enseignement, de la Jeunesse et des Sports

Le Dr TOTY, après avoir indiqué l'intérêt des contacts qu'il prend actuellement avec les responsables des diverses activités de Saint-Cloud, attire l'attention du Conseil sur deux projets qu'il étudie avec les Conseillers qui le secondent. Il s'agit :

d'une part, de la révision éventuelle de la carte scolaire en vue d'obtenir une utilisation géographiquement plus rationnelle des écoles afin d'équilibrer la répartition des élèves dans les centres scolaires et d'éviter toute ségrégation ;

d'autre part, de la possibilité de voir le Centre alpin de TAMIE accueillir un plus grand nombre d'enfants.

Par ailleurs, le Dr TOTY annonce la réservation de 20 places (séjour du 10 juillet au 10 août) pour des enfants que le bureau d'Aide Sociale désignera et qui seront entièrement pris en charge par la commune.

Communication de M. MARCORELLES, Maire-Adjoint, chargé des Affaires Sociales et du Logement

M. MARCORELLES souligne l'attachement particulier qu'il porte aux problèmes du logement. A cet égard, il fait part de sa volonté, compte tenu du grand nombre de demandes en instance (environ 275) et du petit nombre de logements prochainement disponibles, de se fonder désormais sur les critères suivants à l'exclusion de tous autres : état du logement (problème de l'insalubrité), situation de famille, revenus, date de la demande.

Communication de Mme BRUNAU, Maire-Adjoint chargé des travaux de la voirie et de la circulation

Mme BRUNAU signale que les nouveaux carrefours Dailly-Chevillon-Calvaire-Gaston-Latouche en sont au point où il est nécessaire, pour la sécurité des piétons et l'écoulement de la circulation, de mettre en place la signalisation lumineuse prévue par l'Équipement et partiellement à la charge de la ville. Le marché de l'Entreprise GARBARINI (délai : 5 semaines) se monte à 90.439,56 F, T.T.C. Les travaux annexes seront confiés aux entreprises adjudicataires de la ville.

M. LOUGOVOY demande si d'autres entreprises que GARBARINI ont été consultées.

Mme BRUNAU déplore que ce ne soit pas le cas et veillera à ce que désormais les services procèdent aux consultations d'usage. Compte tenu de l'urgence de la mise en place de cette signalisation et des références de l'Entreprise GARBARINI, il lui semble possible que le Conseil prenne une décision dès ce soir.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le marché avec l'Entreprise GARBARINI.

Mme BRUNAU rapporte au Conseil que les entreprises ont pris un retard assez important sur le chantier de l'école maternelle du Centre. Il est indispensable qu'elles fournissent un effort pour le résorber.

Monsieur le Maire insiste sur l'importance que tout le Conseil attache à ce chantier absolument prioritaire et demande que toutes mesures soient prises pour que l'établissement soit prêt pour la rentrée scolaire.

Mme BRUNAU signale que les travaux d'agrandis-

sement du Centre Culturel (salle de judo et cantine) ont, eux aussi, posé quelques problèmes. Le choix du mode de chauffage est encore à l'étude. Tout devrait être terminé pour le début de l'été.

L'aménagement de l'ancienne salle des fêtes prévu par la précédente Municipalité pose de tels problèmes en ce qui concerne le programme, son exécution et son financement, qu'il ne semble pas raisonnable de continuer les travaux sans autre réflexion.

Après avoir répondu aux questions posées par plusieurs Conseillers, M. le Maire propose que les travaux soient provisoirement arrêtés afin que tous les contacts nécessaires soient pris avec le Conseil d'Administration de la M.J.C., avec l'architecte et les services concernés en vue de déterminer s'il convient de poursuivre les travaux tels quels, de les continuer avec un programme réduit, ou de trouver une autre formule.

Le Conseil décide d'arrêter provisoirement les travaux.

En ce qui concerne la piscine qui aurait dû être terminée le 15 mars, Mme BRUNAU rend compte des conversations qu'elle a eues avec les architectes. Il en ressort que le choix du terrain, les accords passés avec le promoteur de l'immeuble privé voisin, les modifications du programme en cours de travaux, ont coûté fort cher. L'état du chantier sur lequel règne une activité réduite n'est pas satisfaisant. Les travaux en sont au point qu'il n'est plus guère possible d'intervenir utilement si ce n'est pour en finir.

Monsieur le Maire demande au Conseil que M. LE LUHANDRE, Conseiller délégué chargé des Finances, fasse son exposé avant que le débat ne s'ouvre.

Communication de M. LE LUHANDRE Conseiller délégué chargé des Finances

M. LE LUHANDRE précise qu'à la date du 31 mars 1971, le coût prévisible de l'ensemble sportif gymnase-piscine s'élève à environ 8.200.000 F se décomposant comme suit :

— Terrain	F	928.000
— Montant de la construction ayant fait l'objet d'une estimation au 31 mars 1971 par note de l'architecte	F	5.902.000
— Partie intégrée dans l'immeuble voisin et devant faire l'objet d'un achat en copropriété	F	1.285.000
		8.115.000
Total	F	8.115.000

Dans ces sommes ne sont pas indiqués les prix de certains agencements indispensables au fonctionnement normal de la piscine et du gymnase.

Le financement prévu par la précédente municipalité pour l'ensemble des travaux de construction est le suivant :

— Subvention d'Etat	F	995.106
— Subvention du Département	F	198.101
— Emprunts divers	F	2.218.200
— Fonds libres	F	1.050.000
		4.461.407
Total	F	4.461.407

Le terrain ayant été acheté, il reste donc à trouver un financement complémentaire de :

$$5.902.000 \text{ F} + 1.285.000 \text{ F} - 4.461.000 \text{ F} = 2.726.000 \text{ F}$$

Il est à remarquer en ce qui concerne la construction, que le montant initial de l'adjudication était de 4.261.000 F. Par le jeu des augmentations, le prix des travaux supplémentaires commandés après adjudication et des modifications apportées en cours de travaux au projet, le coût estimé au 31 mars 1971 s'élève à 5.902.000 F, soit une augmentation de 1.641.000 F représentant plus de 38 % du coût initial.

Quant à la partie située sous l'immeuble voisin, aucune convention n'a été passée avec le promoteur pour son acquisition et le financement n'en a pas été prévu.

M. LOUGOVOY, Président de la Commission des Finances, ayant rappelé les règles fondamentales que le Conseil et la Municipalité se doivent de respecter dans la gestion des deniers publics, souligne la gravité des responsabilités encourues par le Conseil et demande au nom de la Commission des Finances :

1°) de prendre toutes les précautions utiles sur le plan juridique comme sur le plan financier vis-à-vis des différents interlocuteurs de la ville ;

2°) de faire appel à un conseil technique et juridique pour étudier de façon détaillée les problèmes posés éventuellement par les relations avec les co-contractants de la ville ;

3°) de faire le nécessaire pour obtenir l'ouverture d'une enquête administrative visant à faire la lumière sur l'opération et à établir les éventuelles responsabilités.

Monsieur le Maire, en conclusion, demande au Conseil Municipal de voter la résolution suivante :

Le Conseil,

Mandate le Maire pour demander au Préfet l'ouverture d'une enquête administrative sur les conditions dans lesquelles a été entreprise la construction du complexe sportif gymnase-piscine portant notamment sur :

- l'opportunité du choix de l'emplacement ;
- les dépassements considérables des prix initialement prévus dans l'adjudication ;
- les modifications demandées postérieurement à l'adjudication entraînant des coûts supplémentaires ;
- la réalisation des travaux complémentaires non autorisés par le Conseil Municipal ;
- l'engagement d'achat en copropriété souscrit auprès du promoteur de l'immeuble voisin, d'une partie des installations non comprise dans l'adjudication sans qu'une convention ait été signée et le financement prévu.

Autorise le Maire à rechercher les moyens de financement nécessaires à l'achèvement des travaux et à l'achat en copropriété de la partie sous immeuble.

Refuse le paiement de la somme de 1.284.172 F réclamée par le promoteur de l'immeuble voisin pour la vente en copropriété de la partie sous immeuble tant que l'expertise technique n'a pas eu lieu.

Autorise le Maire à faire appel à un expert technique agréé par les tribunaux pour évaluer le coût réel de la partie à acheter en copropriété et éventuellement à un conseiller juridique en cas de désaccord avec le promoteur.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

1^o) Monsieur le Maire annonce que l'Inspecteur Général BRUNAU, Conservateur du Domaine National de Saint-Cloud, recevra, le samedi 15 mai, le Conseil Municipal afin de l'informer, sur place, des problèmes du Parc intéressant la commune.

2^o) Il est fait droit à la proposition de Madame MOREAU, Conseiller délégué, chargée des mariages, de procéder à une quête à l'issue des mariages comme cela s'était fait par le passé. Par suite, la taxe de 50 F perçue lorsque les cérémonies avaient lieu l'après-midi, est supprimée.

3^o) A la demande de M. LEYMARIE, une Commission des Fêtes est constituée sous l'autorité de M. BASSINET, Premier Adjoint. Elle comprend : Mme BRUNAU, Mme OHRESSER, MM. LEYMARIE, MELLINET, TORMOS, VALLEE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 22 avril, à 1 h 20.

Vu :

Par délégation,
Le Premier Adjoint :
R. BASSINET.

Le Secrétaire
de séance :
M. HAINQUE.

URBANISME - UN MOIS APRÈS LES ÉLECTIONS

Le 21 avril, le Conseil Municipal a pris en matière d'urbanisme des décisions dont l'importance ne peut pas vous échapper.

Je voudrais répondre à trois questions que certains peuvent se poser :

— Pourquoi tant de hâte, pourquoi prendre des décisions importantes, un mois après les élections, sans une consultation sérieuse de la population ?

— Que signifient exactement les termes techniques de la délibération ? Qu'y a-t-il de changé ?

— Et l'avenir ! Qu'en sera-t-il de l'établissement du plan d'occupation des sols sur lequel nous avons promis de vous consulter ?

1^o Pourquoi tant de hâte ?

La réponse est évidente : parce que nous étions pressés par les événements. La vie ne s'arrête pas pendant les élections, elle se ralentit, certes, mais il faut ensuite rattraper le temps perdu. C'est ainsi qu'en arrivant à la mairie, nous avons trouvé trois demandes de permis de construire, très importantes, puisqu'ensemble elles représentaient 400 nouveaux logements de standing élevé. Elles étaient situées en des points sensibles de la ville, c'est-à-dire en des lieux qui étaient encore peu bâtis ou à rénover pouvant permettre soit la réalisation d'équipements col-

lectifs, soit une restructuration ou un rééquilibrage de la ville.

Les délais impartis au Maire pour donner un avis étaient pratiquement écoulés. Il convenait donc de faire vite. Une consultation sérieuse de la population était impossible.

Je rappellerai par ailleurs, à titre d'information, que le Conseil Municipal n'est pas compétent en matière de permis de construire. La procédure est la suivante : le Maire, représentant de l'Etat, donne un avis ; le Directeur Départemental de l'Équipement donne un autre avis. Si ces avis sont concordants, la décision appartient au Maire ; s'ils sont discordants, elle appartient au Préfet.

Par contre, pour donner leur avis, le Maire et le Directeur Départemental de l'Équipement doivent s'appuyer sur une réglementation, réglementation qui n'est autre que le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.). Ce plan est élaboré conjointement par l'Administration et les élus communaux, et est mis à l'enquête publique par le Préfet.

Comme nous l'avons indiqué pendant la campagne électorale, un plan avait été préparé par l'Administration et la précédente Municipalité, mais ne nous convenait pas car il ne respectait pas nos options fondamentales de rééquilibrage de la ville, de prévision d'équipements collectifs et de commerce, de protection d'espaces verts et de limitation de la population.

Nous avons appris, depuis, que ce plan sert néanmoins à instruire les demandes de permis. Il était donc urgent que nous prenions, par une délibération du Conseil Municipal, une position. Comme il n'était pas possible de refuser tous les permis, qu'un mauvais plan vaut mieux que pas de plan du tout, nous avons accepté que le projet de plan en cours d'étude serve provisoirement de document de référence au Maire pour donner son avis, mais en prenant des mesures conservatoires très strictes afin que l'irréversible ne se produise pas pendant l'année qu'il nous faudra pour établir le plan définitif.

2° Quelles sont les mesures conservatoires ?

Que signifient les termes techniques de la délibération ?

Sans reprendre tous les termes de la décision du Conseil, je voudrais insister sur trois points :

- la diminution des coefficients d'utilisation des sols (C.O.S.) ;
- la limitation des hauteurs ;
- la suppression des C.O.S. d'îlots.

a) La diminution des C.O.S. :

Le coefficient d'utilisation des sols est le rapport entre la surface de planchers construite et la surface du terrain. Un C.O.S. de 1 par exemple, signifie que sur un terrain de 1.000 m² il est possible de construire 1.000 m² de planchers, nonobstant le respect des autres règles de construction. Les mesures que nous avons prises : diminution du C.O.S. de 0,7 à 0,5 en zone d'habitations basses avec jardin, de 1 à 0,7 en zone d'habitations collectives avec espaces verts, correspondent à une réduction de 30 % de la densité autorisée à Saint-Cloud. Il s'agit donc d'une mesure draconienne qui, d'une part, correspond à nos objectifs de réduction de la croissance exagérée de Saint-Cloud, d'autre part va, au moins dans un premier temps, diminuer les projets de construction. Après une telle mesure, un délai de réflexion va s'imposer aux promoteurs.

b) La limitation des hauteurs maximales :

Le projet de plan ne prévoyait aucune limitation de hauteur dans les zones d'habitations collectives, ce qui autorisait les immeubles de 12 étages, et pourquoi pas des tours de 15 comme il était prévu dans un des projets de permis que nous avons examinés. Là encore, il nous paraît indispensable de prendre une mesure conservatoire en limitant les immeubles à 7 étages.

Bien entendu, dans les zones d'habitations basses avec jardins, la hauteur sera limitée à deux ou trois étages suivant les dimensions du terrain.

c) La suppression des C.O.S. d'îlots :

Pour favoriser la rénovation ou pour créer un nouveau centre, il était prévu de doubler les densités pour certaines zones de Saint-Cloud lorsqu'un projet de construction portait sur un îlot, c'est-à-dire un terrain bordé par des rues sur au moins les deux tiers de son périmètre. Cette mesure destinée à favoriser la rénovation privée hors de tout dialogue avec la Municipalité, s'avère dangereuse pour le vieux Saint-Cloud, car nous avons vu immédiatement des projets se présenter sur les terrains peu construits, donc ne nécessitant pas d'évacuation et de relogements d'habitants, et aucun dans les zones défavorisées. Ce qui signifie que quelques opérations de prestige auraient pu voir le jour, mais qu'il aurait alors été impossible de rénover les îlots insalubres. La rénovation du vieux Saint-Cloud forme un tout qui nécessite une étude d'ensemble. Il n'est pas possible de la laisser s'engager au gré des terrains disponibles.

Nous avons donc décidé de supprimer le doublement possible de la densité, ce qui permet là encore de prendre le recul nécessaire pour réfléchir.

3° L'avenir

Il convient tout d'abord d'insister sur le fait que si le plan d'occupation des sols établi par la Direction Départementale de l'Équipement et modifié par notre délibération du 21 avril sera notre charte d'urbanisme dans l'avenir immédiat, nous avons volontairement limité sa durée d'application à la date de mise à l'enquête publique du nouveau plan que nous allons mettre en chantier. Pour ne pas laisser traîner son établissement, nous nous sommes donné la date limite du 31 décembre 1972. Très rapidement va être mise en place une commission mixte administration/élus municipaux. Cette commission travaillera en liaison étroite avec la commission extra-municipale dont la première réunion aura lieu le 22 juin.

Il appartiendra à ces deux commissions d'étudier l'ensemble du problème, y compris les décisions du 21 avril, car il est bien évident qu'il ne s'agit là que de mesures conservatoires qui doivent être approfondies, et pourquoi pas, modifiées.

*

En conclusion, trois demandes de permis de construire en cours d'instruction nous ont montré que nous étions mal armés pour défendre, à court terme, un urbanisme humain à Saint-Cloud. Nous avons donc été amenés à prendre **très rapidement des mesures conservatoires** qui, en nous donnant un répit de l'ordre d'une année, nous permettront d'établir avec le concours de tous un nouveau plan d'occupation des sols répondant aux vœux de la population.

Bertrand CUNY,
Maire-Adjoint
chargé de l'Urbanisme.

ARRÊT PROVISOIRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES FÊTES MUNICIPALE

La précédente Municipalité avait chargé M. BENEZECH, architecte, de réaliser les plans d'une Maison de la Jeunesse qui, à l'origine, devait être construite sur un terrain proche de l'église Stella Matutina. Ces plans, très élaborés, commencés en 1962, acceptés par la précédente Municipalité et lancés dans le circuit administratif en vue d'obtenir les autorisations nécessaires, et si possible une subvention, furent abandonnés en 1969.

Changeant totalement de programme et de dimensions, la précédente Municipalité chargeait alors M. BENEZECH de réaliser, dans la salle des fêtes de la rue Hébert, « une salle de 350 places, plusieurs salles de travail, un foyer, un bar ».

Il s'agissait donc d'entreprendre une construction correspondant à un important programme à l'intérieur d'un hangar édifié en 1937 pour servir de gymnase, sans cependant qu'aucun examen de l'état des murs et de la toiture n'ait été effectué. Or, il se révélait :

— que la construction de planchers ne pouvant s'appuyer sur les murs existants, ceux-ci devaient être construits sur des fondations absolument indépendantes pour éviter des tassements différentiels ;

— que les murs étaient si minces que pour assurer l'isolation thermique et phonique, il conviendrait de les doubler de briques ;

— que la couverture, pour les mêmes raisons, serait doublée de matériaux isolants et qu'un faux plafond serait créé pour la salle de 350 places dans laquelle on ne pénétrerait qu'à partir du foyer de la Maison des Jeunes (ce qui limiterait évidemment son utilisation) ;

— que la charpente métallique devrait être enrobée ;

— que les fenêtres hautes existant actuellement du côté de la scène seraient bouchées ;

— que, par contre, 19 ouvertures nouvelles seraient créées ;

— que 6 velux seraient encastrés dans la couverture ;

— que le lanterneau de toiture serait démoli ;

— qu'un certain nombre de cloisons seraient démolies ;

— qu'un certain nombre de portes seraient bouchées ;

— que le chauffage ancien inutilisable serait remplacé ;

— que les sanitaires existants, ne correspondant pas au projet, seraient remplacés, etc...

Après cette énumération, il apparaît, en toute objectivité, que le maintien du hangar d'origine semble être avant tout une contrainte pour l'architecte qui a dû essayer de loger dans ce volume :

au rez-de-chaussée

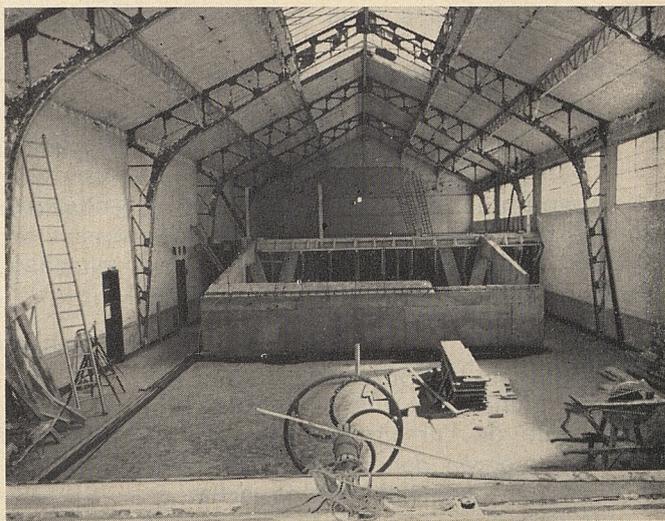
— le foyer inévitablement encombré des piliers devant supporter les deux planchers ;

— le bar situé sous les gradins de la salle avec une moyenne de 1,90 m de hauteur ;

— la salle elle-même, la scène, les coulisses ;

— les vestiaires ;

— les sanitaires.



(Cliché Lomprez)

On aperçoit la carcasse en béton armé dans laquelle était prévu le bar et le coffrage du premier plancher non encore exécuté.

au premier étage, sur un tiers de la surface générale

— 2 salles pour 10 personnes ;

— 3 box pour 6 personnes ;

— 1 bureau et 1 bibliothèque (1,90 m sous plafond) ;

— 1 discothèque pour 8 personnes installée dans l'ancienne cabine de projection accolée au hangar d'origine.

au deuxième étage

— une salle de dessin située directement sous la charpente, éclairée par les velux.

Enfin, un appartement de gardien.

Les dossiers montrent que les adjudications atteignent 945.000 F. Mais les imprévus de cette sorte d'entreprise sont tels que l'architecte ne peut les estimer précisément, tout en supposant qu'ils dépasseront 300.000 F. De plus, l'équipement intérieur (sièges de la salle de spectacle, mobilier, etc...) n'est pas compris dans les sommes ci-dessus indiquées.

L'étude de l'aménagement de la circulation aux alentours montre que si la rue Hébert devait être élargie pour être mise à double sens (la mise en service de l'école maternelle du Centre va augmenter

sensiblement le passage des voitures), la salle des fêtes devrait être amputée.

Enfin, et c'est certainement l'observation la plus grave, il semble évident qu'aucune commission de sécurité (elles ont toutes été sensibilisées par le tragique incendie de St-Laurent-du-Pont) n'autoriserait à usage de Maison de Jeunes ces salles, petites, avec des hauteurs sous plafond non réglementaires, dans lesquelles on ne pourrait jamais être certain que se trouverait seul le nombre prévu d'occupants. L'ancienne Municipalité, consciente de cette difficulté, n'avait d'ailleurs pas mentionné en envoyant les plans aux services de la Préfecture, qu'il s'agissait d'une Maison de Jeunes mais seulement de « modernisation de la Salle des Fêtes ».

Ces considérations nous ont amenés à demander

au Conseil, lors de sa réunion du 21 avril, s'il convenait de poursuivre aveuglément des travaux dont l'exécution est encore à ses débuts, ou s'il ne serait pas plus prudent d'accorder à tous — Conseil Municipal, architecte et futurs utilisateurs — un temps de réflexion afin de déterminer s'il faut :

- continuer les travaux tels quels ;
- reprendre le chantier avec un programme différent ;
- ou trouver une autre formule.

Le Conseil a décidé d'interrompre provisoirement les travaux.

S.F. BRUNAU,
Maire-Adjoint
Chargé des Travaux.

LA PISCINE

Il apparaît que, dépassant largement les prévisions publiées par l'ancienne Municipalité, qui avoisinaient 6.000.000 F, le coût de l'ensemble sportif gymnase-piscine s'élève, au 31 mars 1971, à environ 8.200.000 F, se décomposant comme suit :

— Terrain	F	928.000
— Montant de la construction ayant fait l'objet d'une estimation au 31 mars 1971 par note de l'architecte	F	5.902.000
— Partie intégrée dans l'immeuble voisin et devant faire l'objet d'un achat en copropriété	F	1.285.000
Total	F	8.115.000

On peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles cet ensemble excède si sensiblement le prix d'opérations similaires.

Il semble que, parmi d'autres sans doute, trois éléments soient pour le moment à retenir : le choix d'un terrain mal situé ; ses dimensions insuffisantes qui ont entraîné l'ancienne Municipalité à enterrer la piscine et la salle omnisport par 14 mètres de fond ; enfin, les modifications de programme intervenues en cours de travaux et le choix de solutions onéreuses.

Les architectes nous ont, en effet, expliqué que, prévue sur un terrain situé au coin de la rue de l'Aqueduc et de la rue du Mont-Valérien, la construction du fait des infiltrations des eaux des réservoirs de l'Avre, en contrebas desquels elle se trouve, a dû être entourée d'un réseau de drainage imposant et fort coûteux.

L'entente intervenue entre l'ancienne Municipalité et le promoteur voisin, pour pallier l'insuffisance de terrain, prévoyant que les cabines, les douches et une importante partie des dépendances seraient souterraines, a entraîné les architectes à implanter la piscine à 14 mètres en contrebas du niveau de la rue. Qu'on imagine les répercussions désastreuses sur

l'importance des travaux de drainage dont nous parlions plus haut auxquels sont venus s'ajouter des travaux de fouille et d'infrastructure considérables.

Le volume de la construction, énorme, quand on le compare aux modestes dimensions du bassin de 25 mètres, donne au visiteur une sorte de vertige que ressent aussi le financier quand il pense aux frais d'exploitation, de chauffage en particulier, dont l'ancienne Municipalité avait déjà estimé qu'ils atteindraient annuellement un déficit d'environ 300.000 F.

Si l'on ajoute que, pour éviter, dit-on, le phénomène de « vagues », l'ancienne Municipalité a décidé, en cours de travaux, d'entourer les bassins de goulottes à l'australienne ; que, pour permettre, dit-on, que l'on puisse fouler le gymnase avec n'importe quelle sorte de souliers, y compris des chaussures avec talons aiguille, elle a substitué le tartan au revêtement de sol traditionnel ; qu'elle a démoli un escalier construit pour en créer un autre ; qu'elle a modifié des éclairages déjà exécutés, etc..., on voit pourquoi on atteint 38 % de suppléments par rapport à un chiffre de prévision déjà élevé.

Sans compter la partie située sous l'immeuble voisin pour laquelle le promoteur réclame 1.285.000 F, sans parler des équipements indispensables à l'ouverture de l'établissement qui ne figurent pas encore dans les prévisions budgétaires dont nous héritons.

D'ores et déjà, la nouvelle Municipalité devra trouver un financement complémentaire d'au moins 2.726.000 F.

Nul ne s'étonnera donc des réserves exprimées par le nouveau Conseil unanime, le 21 avril dernier, bien qu'il ait manifesté sa volonté de voir terminer au plus tôt ce chantier sur lequel règne en ce moment une activité par trop réduite.

S.F. BRUNAU,
Maire-Adjoint
Chargé des Travaux.

R. LE LUHANDRE,
Conseiller Délégué
Chargé des Finances.

ORGANISATION MUNICIPALE

Jours et heures de réception
en Mairie

M. Jean-Pierre FOURCADE
8, Parc de Béarn

MAIRE

Le samedi:
de 10 h 30 à 12 h
sur rendez-vous

M. René BASSINET
9, rue de Montretout
— secondé par Mme MOREAU
Conseiller Délégué
à l'Etat-Civil
Mme OLIVIER

1^{er} Adjoint
Administration Générale
Etat Civil
Hygiène
Marchés, Fêtes

Le mardi:
de 10 h à 12 h

M. Bertrand CUNY
20, rue de Buzenval
— secondé par M. VOIZARD
M. GUAY
M. MELLINET

2^e Adjoint
Urbanisme
Permis de construire
Espaces verts

Le samedi:
de 10 h à 12 h

Dr Lucien TOTY
16, rue Pasteur
— secondé par Mme FAUQUENOT
M. LEYMARIE
M. HAINQUE
Mme OHRESSER

3^e Adjoint
Enseignement
Sport
Jeunesse
et Affaires Culturelles

Le mercredi:
de 8 h 45 à 10 h 30

M. Emmanuel MARCORELLES
64, rue des Tennerolles
— secondé par le Dr ARNAUD
Mme BARTHELEMY
M. CHARLIER
Mme MOREAU

4^e Adjoint
Affaires Sociales
Logement

Le samedi:
de 8 h 45 à 11 h

Mme BRUNAU
*Conservation du Domaine National
de Saint-Cloud*
— secondée par M. VINSON
M. VALLEE
M. TORMOS

5^e Adjoint
Travaux
Voirie
Circulation

Les jeudi et vendredi:
de 10 h à 12 h

M. Raymond LE LUHANDRE
22, Parc de la Béringère
— secondé par M. GAUDICHON
M. CHARTIER

Conseiller Délégué
Affaires Financières
et Comptables

Le lundi:
de 9 h à 12 h

M. MARIE,
Secrétaire Général de la Ville

Tous les jours:
de 9 h 30 à 12 h

M. NEVEU,
Directeur des Services Techniques

Le vendredi:
de 10 h à 12 h

COMITÉS DE QUARTIERS

Le quartier peut être considéré comme la première instance de participation des citoyens à la vie locale.

La création de comités de quartiers figurant sur le programme électoral du nouveau Conseil Municipal, celui-ci, dès la réunion du 21 avril, en a décidé l'organisation, c'est-à-dire qu'il a délimité les quartiers, désigné les responsables de leur animation et arrêté les règles générales relatives à leur fonctionnement.

La carte ci-contre est établie en fonction d'une double préoccupation: délimiter 6 quartiers d'environ 5.000 habitants chacun et tenir compte dans toute la mesure du possible de ce que l'école est le premier lien naturel entre les habitants. Les enfants y font l'apprentissage de la vie sociale. Les mères de famille, en les accompagnant, y nouent, s'il s'agit de nouvelles Clodoaldiennes, leurs premières relations locales.

Cette répartition est naturellement provisoire: l'expérience, la révision possible de la carte scolaire, les constructions nouvelles, le plan d'urbanisme conduiront probablement à la modifier.

Les comités de quartiers sont une expérience relativement nouvelle. Le Conseiller Municipal, habitant le quartier, et qui est responsable de leur organisation et de leur animation, a donc été laissé par ses collègues entièrement libre d'agir. Le Conseil a seulement, à l'unanimité, posé les principes suivants:

1°) Les réunions de quartiers sont ouvertes à tous. Pour que les échanges de vues y soient libres, chacun doit s'abstenir de heurter les autres par l'affirmation de ses opinions personnelles.

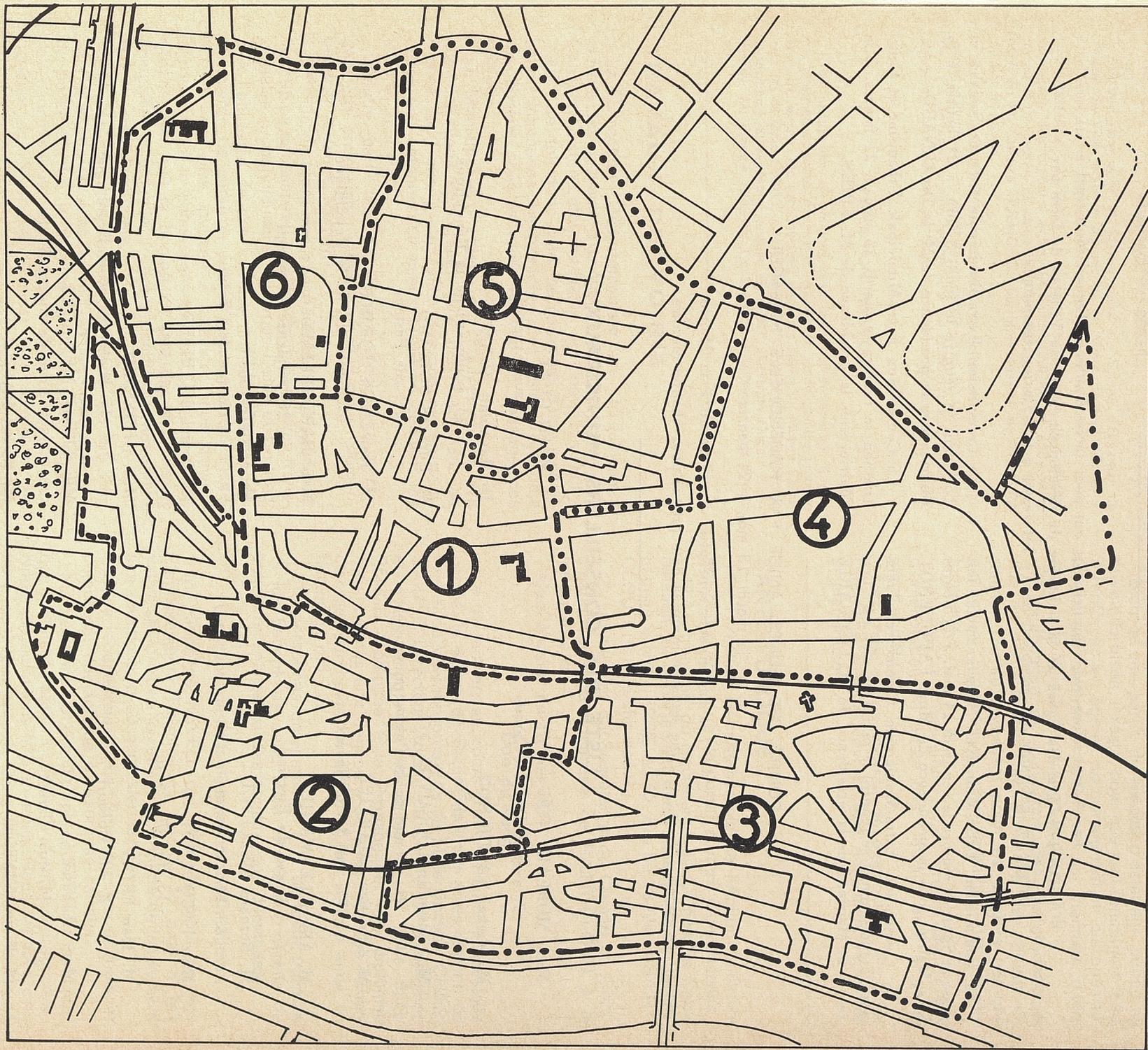
2°) L'information de la population sur les projets du Conseil Municipal, du comité de jeunes et des commissions extra-municipales est assurée par le Conseiller responsable du quartier ou à son initiative. Chaque participant peut exprimer ses critiques et suggestions, sous réserve que le problème évoqué intéresse directement la vie quotidienne du quartier et que sa solution soit de la compétence du Conseil Municipal.

Les premières réunions des comités de quartier auront lieu aux dates et lieux ci-dessous:

N° 1	Mme OHRESSER, Dr ARNAUD	Lundi 7 juin, salle Gounod, 14, rue des Ecoles
N° 2	Mme BRUNAU, M. MELLINET	Vendredi 4 juin, salle Gounod, 14, rue des Ecoles
N° 3	Mme OLIVIER, M. VALLEE	Lundi 24 mai, salle du Centre Social, rue de l'Yser
N° 4	M. VINSON, Mme BARTHELEMY	Mardi 1 ^{er} juin, salle Gounod, 14, rue des Ecoles
N° 5	M. GAUDICHON, M. GUAY	Mardi 1 ^{er} juin, Ecole Allemande, entrée rue Lelégard
N° 6	M. VOIZARD, M. CHARTIER	Mercredi 2 juin, Ecole Allemande, entrée rue Lelégard

Quartier n°	Délimitation	Quartier n°	Délimitation
1	Rue Preschez, Rue de la Redoute Rue de Buzenval Voie ferrée Versailles-Saint-Nom Rue Gounod	4	Rue du Camp Canadien Rue de Fouilleuse, Boulevard Washington Rue du Val-d'Or Voie ferrée Versailles-Saint-Nom à Paris Pont des 3 Pierrots, Rue de Buzenval Boulevard de la République, Rue de l'Avre
2	Voie ferrée Versailles-Saint-Nom Pont des 3 Pierrots, Rue du Bois de Boulogne, Voie ferrée Issy-les-Moulineaux, Rue Feudon Quai Carnot Parc de Saint-Cloud	5	Rue de la Porte Jaune Rue de l'Avre Rue des Girondins, Rue de Buzenval Rue de la Redoute, Bd République, Rue Preschez Rue Sevin-Vincent
3	Voie ferrée Versailles Rue du Val-d'Or Quai Carnot Au sud, voir délimitation du Secteur n° 2	6	Rue de la Porte Jaune Rue Sevin-Vincent, Boulevard de la République Rue Preschez, Rue Gounod Voie ferrée Saint-Nom à Paris

M. VINSON, animateur du quartier n° 4, recevra tous les jeudis de 18 h à 19 h 30 au Tabac de la rue du Pierrier.



COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Les Commissions extra-municipales ont pour tâche d'aider le Conseil Municipal à élaborer les grandes lignes de la politique de développement de la Ville et de faire participer les habitants qui acceptent de s'y intéresser à la réflexion commune.

La Commission Extra-Municipale Enseignement Jeunesse et Sport se réunira le vendredi 14 mai, à 21 heures, à la Mairie, sous la présidence de Mme FAUQUENOT.

La Commission Extra-Municipale Commerce, Transport, Stationnement se réunira le mardi 25 mai à 21 heures, à la Mairie, sous la présidence de M. LEYMARIE.

La Commission Extra-Municipale Affaires Sociales et Logement se réunira le jeudi 3 juin, à 21 heures, à la Mairie, sous la présidence de M. le Dr ARNAUD.

La Commission Extra-Municipale Urbanisme et Construction se réunira le mardi 22 juin, à 21 heures, à la Mairie, sous la présidence de M. FRIES.

COMITÉ DES JEUNES, ANIMÉ PAR MADEMOISELLE MESSENGER

le mardi 18 mai, à 21 heures

Les participants sont priés de s'inscrire à la Mairie, une semaine avant la date prévue pour chaque réunion.

LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Mme MOREAU
7, avenue Duval-le-Camus

M. Michel GAUDICHON
78, rue Tahère

M. Constantin LOUGOVOY
21, avenue de la Pommeraie

M. Christian CHARTIER
77, rue Sevin-Vincent

M. Albert LEYMARIE
1, rue du Pierrier

M. Bernard MELLINET
12, rue Royale

Mme FAUQUENOT
13, rue de l'Avre

M. Jean FRIES
8, rue Bucourt

Mme OLIVIER
44, quai Carnot

M. Pierre VINSON
40, rue du Mont-Valérien

M. Michel GUAY
2, rue Ernest-Tissot

Dr Raymond ARNAUD
44, boulevard de la République

M. Edmond VOIZARD
27, rue Pasteur

M. Jean-Claude TORMOS
65, boulevard de la République

Mme BARTHELEMY
20, résidence Beausoleil

M. Alain VALLEE
15, rue de l'Yser

M. Daniel CHARLIER
8, place de l'Eglise

Mme OHRESSER
35, boulevard de la République

Mlle Chantal MESSENGER
65, rue de Buzenval

M. Michel HAINQUE
20, avenue Clodoald

MANIFESTATIONS CULTURELLES

HOMMAGE AU BRESIL

Brillante séance le 21 janvier dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire de Saint-Cloud et Vice-Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine.

« HOMMAGE AU BRESIL » placé sous le signe de l'aviation en raison des rapports entre SANTOS-DUMONT et notre ville. Avant la projection de deux films en couleurs, M. Francis CHAVETON, M. Charles OULMONT, puis le Professeur de MOREIRA prirent la parole.

M. Francis CHAVETON remit en fin de soirée, avant un « Champagne d'Honneur », la médaille de Saint-Cloud au Général Aurelio de Lyra Tavares, ancien légionnaire qui combattit aux côtés des Alliés en 1914, revenu en France comme ambassadeur du Brésil.

EXPOSITION TALAMON

Très nombreuse et brillante assistance qui se pressait devant les charmantes toiles d'Isabelle TALAMON, jeune peintre promise à un bel avenir. On reconnaissait dans les salles du Musée Culturel : M. et Mme CHAVETON, l'Inspecteur Général des Monuments Historiques et Madame Jacques DUPONT, l'écrivain Gilbert CESBRON, M. Francis COSTA, Conseiller à l'Ambassade du Brésil, etc.

TRAVAUX DE VOIRIE

La Direction Départementale de l'Équipement achève les travaux d'aménagement des carrefours Calvaire/Gaston-Latouche/Dailly et Chevrillon/Dailly.

La Ville doit donc doter ce carrefour d'une signalisation lumineuse électronique. Des gaines ont déjà été posées sous la route en vue du passage des câbles.

La Municipalité a obtenu de l'Équipement et des administrations concernées (Cie des Eaux, Gaz de France, etc.) que la circulation des piétons, en particulier des enfants, soit mieux protégée pendant les travaux.

D'autre part, les installations d'éclairage public vont être entièrement refaites entre la place Clemenceau et la place Magenta.

La Ville profitera des tranchées ouvertes pour tirer les câbles nécessaires à l'alimentation des rues transversales perpendiculaires aux rues Dailly et Gounod.

A l'occasion de ces travaux, les sociétés concessionnaires de services publics (eau, gaz, électricité, P.T.T.) vont être invitées à exécuter tous travaux nécessaires à la bonne conservation de leurs canalisations afin que la remise en état des trottoirs et chaussées à laquelle il sera procédé ultérieurement soit si possible durable.

Cela n'a malheureusement pas été le cas rue Verhaeren et rue Jacoulet (entre l'avenue Foch et la rue de Buzenval). Là, le Service des Eaux, pour réparer des canalisations vétustes qui n'ont pas résisté aux rigueurs de l'hiver, va défoncer la chaussée et les trottoirs nouvellement refaits. Bien sûr, le Service des Eaux s'est engagé à tout remettre soigneusement en état.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Bien qu'une partie du réseau d'éclairage public ait été modernisée, il reste, pour que tout fonctionne bien, à renforcer les postes de transformation qui appartiennent par contrat à l'E.D.F. et qui viennent d'être remis à la Ville à l'expiration dudit contrat.

L'insuffisance de puissance des transformateurs due en partie à leur âge, provoque des chutes de tension qui se traduisent pour les usagers par une extinction progressive et alternative des foyers lumineux.

Un des transformateurs ayant brûlé, des travaux d'amélioration du poste des Coteaux sont actuellement entrepris.

Les trois autres centres de distribution (Pigache, Girondins, Peltier) devront être également renforcés et modernisés.

SANTE PUBLIQUE

La Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale nous prie de porter à votre connaissance :

1° Le transfert du Secrétariat du Comité de Coordination du département des Hauts-de-Seine anciennement à NANTERRE, au 32, rue du 18-Juin à SAINT-CLOUD (rez-de-chaussée) ;

2° L'ouverture du Secrétariat du Comité de Coordination pour la commune de SAINT-CLOUD à la même adresse.

Ceci à dater du 10 mai 1971.

Don du sang

Le 31 janvier, au cours d'une cérémonie présidée par M. le Maire de Saint-Cloud dans les Salons de l'Hôtel de Ville, en présence de M. le Docteur CHASSAIGNE, Directeur Adjoint du Centre de Transfusion et d'Hématologie de Versailles, et de Mme FLORENCE, Déléguée à la Propagande, des diplômes étaient remis aux donateurs de sang pour les remercier de leur geste généreux et leur rendre ainsi un hommage officiel.

315 personnes ont participé à la dernière collecte et les flacons de sang ainsi offerts ont permis de satisfaire une partie des nombreuses demandes.

Direction des Etablissements Hospitaliers

M. Hippolyte NEVEU, qui était Directeur de nos Etablissements Hospitaliers depuis 11 ans, a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté définitivement ses fonctions le 30 mars dernier.

Nous souhaitons à ce fonctionnaire dévoué et compétent une longue et heureuse retraite.

M. Raymond DURAND, précédemment Directeur des Etablissements Hospitaliers d'Auray, lui succède. Nous lui souhaitons la bienvenue. Nous sommes certains qu'il fera preuve, dans les nouvelles fonctions auxquelles il a été appelé, des qualités d'administrateur qui lui sont déjà reconnues.

NOCES D'OR

Nous sommes heureux de vous informer que M. et Mme Georges ZUMBRUNNEN ont fêté au début du mois de février leurs noces d'or.

Depuis 50 ans, ils n'ont pas quitté Saint-Cloud où ils se sont installés dès le lendemain de leur mariage. Nous adressons nos sincères et chaleureuses félicitations à ces fidèles Clodoaldiens.

AFFAIRES SOCIALES

Vacances des Anciens

Le « Domaine aux Loups » au Houleme, en Normandie, est prêt à accueillir les personnes âgées de 65 ans et plus, du 2 au 16 septembre. Les intéressés peuvent se faire inscrire dès maintenant au Bureau d'Aide Sociale de la mairie, où tous renseignements concernant les conditions et les formalités à remplir seront donnés.

Le Club des Anciens sera fermé du 1^{er} au 31 août inclus.

La promenade traditionnelle aura lieu fin juillet. La date sera communiquée aux intéressés en temps voulu.

Prière de s'inscrire au Bureau d'Aide Sociale ou au Club des Anciens.

EDUCATION NATIONALE

Recensement des effectifs

Afin de préparer dès maintenant la rentrée scolaire dans les écoles maternelles, de connaître et d'envisager les possibilités d'accueil pour l'année 71-72, le bureau des affaires scolaires demande à **tous** les parents (qu'ils aient ou non l'intention d'envoyer leurs enfants à l'école cette année) de vouloir bien faire parvenir à la mairie les noms et dates de naissance des enfants nés en 1968 et 1969.

CIMETIERE

Par arrêté en date du 16 décembre 1970, il est décidé que désormais les inhumations sont de cinq sortes :

1 — celles qui se font en terrains concédés GRATUITEMENT et dont les fosses sont reprises après 5 années révolues à partir du jour de l'inhumation ;

2 — celles qui se font en terrains concédés pour 10 ANS et qui peuvent être renouvelées DEUX FOIS SEULEMENT, les fosses étant reprises, en cas de non renouvellement ou d'échance, 2 ans après ce délai ;

3 — celles qui se font en terrains concédés pour 30 ANS ; les fosses étant également reprises 2 ans après le délai.

Ces concessions sont renouvelables indéfiniment.

4 — celles qui se font en terrains concédés pour

50 ANS ; les fosses étant également reprises 2 ans après le délai.

Ces concessions sont renouvelables indéfiniment.

5 — celles qui se font en terrains concédés à perpétuité.

Communiqué du Service des Eaux et Fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud 5, rue d'Orléans SAINT-CLOUD

Des fournisseurs d'adoucisseurs d'eau se présentent chez de nombreux abonnés, se prétendant d'accord avec le Service des Eaux et parviennent ainsi à fournir et à installer des appareils dans des conditions **contraires au Règlement Général sur les concessions d'eau et aux règles les plus élémentaires de la technique.**

LA GENDARMERIE RECRUTE DU PERSONNEL

Les jeunes gens âgés de 20 ans et demi au moins et de 35 ans au plus et ayant accompli leurs obligations militaires peuvent demander leur admission dans la gendarmerie.

Des emplois sont actuellement vacants dans les unités suivantes : brigades de gendarmerie, pelotons motorisés, escadrons d'autoroute, brigades de montagne, gendarmerie mobile, garde républicaine de Paris, gendarmerie maritime et gendarmerie de l'Air.

Les candidats intéressés doivent s'adresser le plus rapidement possible pour constitution de leur dossier à la brigade de gendarmerie de Saint-Cloud, 38, boulevard de la République.

En un an, la police de Saint-Cloud est intervenue à bien des reprises pour protéger, autant que faire se peut, la tranquillité des riverains de l'énorme chantier de la colline de Saint-Cloud.

67 procès-verbaux ont été établis à l'initiative des gardiens de la paix ou à la demande des riverains.

CHEQUES POSTAUX : LES MINEURS (DE 18 à 21 ANS) PEUVENT OUVRIR UN COMPTE

La Direction des P.T.T. communique :

Mineurs de plus de 18 ans, vous pouvez ouvrir un compte courant postal. Les bureaux de poste tiennent à votre disposition les imprimés nécessaires.

Vous aurez alors, entre autres possibilités, celles :
— de recevoir à votre compte toutes les sommes qui vous sont dues (salaires, prestations de Sécurité Sociale, allocations familiales, etc.) ;

— de retirer en espèces et à vue, au bureau de poste de votre choix, une somme pouvant atteindre 1.500 F par opération ;

— de régler commodément par chèque toutes vos dépenses ;

— de faire prélever automatiquement sur votre compte les dépenses telles que les achats à crédit, les primes d'assurances, etc...

Pour chaque journée où votre compte aura « travaillé », vous recevrez un relevé indiquant le nouvel avoir et le détail des opérations effectuées.

INSTALLATIONS

— Cabinet de Podologie et rééducation du pied

ALAIN DE MARSEUL

Podologue - Pédicure D.E. - Prothésiste B.T.

Tous soins du pied, corrections des troubles de la statique, rééducation fonctionnelle, semelles orthopédiques (agrées S.S.).

Dans centre commercial « Beausoleil ».

160, boulevard de la République à SAINT-CLOUD (téléphone 603-78-29).

— Kinésithérapeute

Mlle Laure LESNE

Diplômée d'Etat

Ancienne élève de l'Ecole de l'Hôpital Necker - Enfants malades. Kinésithérapeute à l'hôpital-dispensaire de la Croix Saint-Simon à Paris.

Reçoit sur rendez-vous.

187, boulevard de la République à SAINT-CLOUD (téléphone 603-86-30).

sociétés et associations

Les Associations suivantes ont été déclarées à la Préfecture des Hauts-de-Seine

Le 22 février 1971 :

COMITE DE SAINT-CLOUD DE LA FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS (ALGERIE, MAROC, TUNISIE)

Objet : agir pour la reconnaissance de la qualité de combattant ; assurer la sauvegarde des droits moraux et matériels des anciens combattants de la guerre d'Algérie et des opérations du Maroc et de Tunisie ; entretenir et renforcer leurs liens de camaraderie et de solidarité ; œuvrer en faveur de la paix.

Siège social : 120, rue de la Porte-Jaune, SAINT-CLOUD.

Bureau

Président d'Honneur : URBANI Alain
Président : JAMET Jean-Claude
Secrétaire : RABE Gérald
Trésorier : QUELET Michel

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme JAMET Jean-Claude, 66, rue Henri-Regnault, SAINT-CLOUD (tél. : 603.78-48).

Le 17 FEVRIER 1971. Déclaration à la préfecture des Hauts-de-SEINE, le GROUPE D'INITIATION MUSICALE ET ARTISTIQUE (G.I.M.A.). *Objet* : enseignement de la musique en utilisant et en perfectionnant les principes pédagogiques actuels. Siège actuel : 90, boulevard de la République, Saint-Cloud.

Le 5 février 1971, l'ASSOCIATION AMICALE DE LA PROTECTION CIVILE DE LA CIRCONSCRIPTION DE SAINT-CLOUD. *Objet* : développement des relations amicales ; aide aux personnes affectées à la protection civile ; assistance à leur mission. Siège social : 5, avenue des Vignes, Saint-Cloud.

Le 19 janvier 1971, le SYNDICAT DES EMPLOYEURS DE PERSONNEL EMPLOYE DE MAISON DE LA REGION PARISIENNE (COMITE DES HAUTS-DE-SEINE). *Objet* : recherche constante d'une meilleure organisation de la profession d'employé de maison dans une esprit de considération et de confiance au sein de celle-ci. Siège social : 9, rue Pasteur, Saint-Cloud.

Le 11 janvier 1971, l'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU GROUPE D'IMMEUBLES DE LA RUE PASTEUR. *Objet* : défense des intérêts des locataires du groupe d'immeuble des 9 et 11, rue Pasteur à Saint-Cloud. Siège social : 9 et 11, rue Pasteur, Saint-Cloud.

Le 26 janvier 1971, les FRERES DE LA COTE DE FRANCE, FLOTTE DE L'ISLE DE FRANCE. *Objet* : perpétuer l'esprit et les traditions de la marine à voile. Siège social : 28, rue du Mont-Vallérien, Saint-Cloud.

Le 26 février 1971, l'ASSOCIATION NATIONALE DES TECHNICIENS EN CIRCULATION EXTRA-CORPORELLE (A.N.T.C.E.C.) transfère son siège du 5, rue de Nanterre à Suresnes, au 5, parc de la Bérengère, Saint-Cloud.

Le 3 mars 1971, l'ASSOCIATION COMITE PERCE-NEIGE transfère son siège social de la mairie de Saint-Cloud au 13, avenue de la République à LA CELLE SAINT-CLOUD.

Le 17 mars 1971, l'ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE DU COURS DES COTEAUX transfère son siège social du 66, boulevard Sénard, Saint-Cloud, au 27, avenue Bernard-Palissy, Saint-Cloud.

Nous apprenons également la constitution d'une Amicale des Locataires de l'immeuble 12, rue Ferdinand-Chartier, affiliée à la Fédération des Locataires des Hauts-de-Seine.

Le COMITE D'ENTENTE DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS DE SAINT-CLOUD nous fait part de la composition de son nouveau bureau :

Président : M. CATALANO
Vice-Président : M. SAMSON
Secrétaire : M. DARFEUILLE
Trésorier : M. RIBIERE
Porte-Drapeau : M. WINTER

La FEDERATION DES INGENIEURS ARTS ET METIERS DE L'ILE-DE-FRANCE nous fait part de la nomination de M. Jacques JONKA comme Président du Groupe BOULOGNE-SAINT-CLOUD.

FEDERATION NATIONALE DES DEPORTES, INTERNES, RESISTANTS ET PATRIOTES

La Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes, Association de Saint-Cloud-Garches, demande aux Clo-daldiens et aux Garchois et particulièrement aux nouveaux habitants de nos communes qui furent emprisonnés, internés ou déportés par les forces d'occupation ou par le régime de Vichy de 1940 à 1945 ainsi qu'aux familles de ceux qui en furent les victimes, de prendre contact avec elle.

Grâce à l'action qu'elle mène résolument, elle pense obtenir

prochainement du Ministère des Anciens Combattants, la levée de la forclusion pour la délivrance des cartes de déportés et internés, actuellement en instance.

La parité des droits à pension entre Déportés, Résistants et Déportés Politiques étant définitivement acquise, son action s'est orientée vers la défense des droits des Internés.

L'Association, constituée dans l'esprit de la Résistance, est ouverte à tous. Vous pouvez vous adresser à :

- M. Edmond VOIZARD, 27, rue Pasteur (605.69.93).
- M. Paul SAMSON, 210, bd de la République (603.81.10).

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale annuelle de la F.N.D.I.R.P. section Saint-Cloud-Garches s'est tenue salle Léo-Lagrange à Garches le dimanche 10 janvier, devant une assistance nombreuse, sous la présidence de M. Jean TEHET, en présence de M. LE RALLEC, Maire de Garches, et de M. THEVENOT, Maire-Adjoint.

M. Edmond VOIZARD, Président de l'Association Départementale des Hauts-de-Seine, membre du bureau exécutif national et secrétaire de la section locale, fit un rapport des activités de la fédération pour 1970, année du XXV^e anniversaire de la Libération des Camps de Concentration et de la fondation de la Fédération.

Nous signalons qu'à la suite de la vente de nos calendriers, la voiture Renault est gagnée par le n° 138.844.

Cérémonies de la Déportation à SAINT-CLOUD



La Journée Nationale de la Déportation a été commémorée le dimanche 25 avril à SAINT-CLOUD, en présence des Anciens Déportés et de leurs familles, des Associations d'Anciens Combattants et de nombreuses personnalités : M. FOURCADE, Maire de SAINT-CLOUD et les Conseillers Municipaux, M. Jacques BAUMEL, Secrétaire d'Etat, le Docteur TOUTAIN, Député, M. F. CHAVETON, Vice-Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine, M. VOIZARD, Président de la Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes des Hauts-de-Seine.

Après l'hommage rendu à la mémoire des Disparus devant le monument aux Morts, place de la Mairie, et le monument du Souvenir Français « Aux Morts sans sépulture » au cimetière de SAINT-CLOUD.

L'ASSOCIATION SAINT-CLOUD - TIERS MONDE

L'Association Saint-Cloud - Tiers Monde organise le dimanche 16 mai 1971, à partir de 14 h 30, une **Journée Camerounaise** avec :

- film documentaire ;
 - exposition-vente d'objets artisanaux ;
 - concours de dessins d'enfants ;
- et à 17 heures :
- le ballet camerounais de Mathieu ONANA (chants et danses folkloriques).

Entrée : 10 F (jeunes : 5 F).

Les fonds recueillis aideront à terminer la construction de l'école du village camerounais de N'GOAP.

Cette manifestation aura lieu à l'Ecole Américaine, 41, rue Pasteur (parking assuré).

TENNIS-CLUB DE SAINT-CLOUD

Le Comité de Direction du Tennis-Club de Saint-Cloud informe ses membres que la saison 1971 a débuté le 11 avril. Des professeurs sont à la disposition des joueurs.

Les demandes d'inscription (il reste encore quelques places disponibles) sont reçues par M. ROUSSEL, 31, rue Tahère, 92 - SAINT-CLOUD - téléphone : 603.82.96.

HELICE CLUB DE FRANCE

Secrétariat permanent : face 60, quai Carnot
92 - SAINT-CLOUD
(Tél. : 825.56.67)

- Membre avec bateau :
 - Cotisation et licence de Tourisme 160 F
 - Droit d'inscription 100 F
 - Membre associé :
 - Cotisation 110 F
 - Droit d'inscription 50 F
 - Membre avec bateau de moins de six mètres, y compris le garage annuel extérieur à Saint-Cloud derrière la péniche :
 - Cotisation et licence de Tourisme 510 F
 - Droit d'inscription 100 F
 - Membre skieur :
 - Cotisation et licence de ski 150 F
- Ces cotisations comprennent la licence de plaisance et de tourisme et l'assurance individuelle de la Mutuelle nationale des Sports s'y attachant.

L'ASSOCIATION DES FAMILLES

L'Association des Familles de Saint-Cloud, 42, rue des Tennelles, communique le calendrier de ses **sorties culturelles du jeudi pour les jeunes** prévues après la parution du Bulletin Municipal.

Rendez-vous Passerelle Gare du Val d'Or, avec 2 tickets de métro pour les sorties dans Paris.

	Participation	Départ	Retour
27 mai :			
Un atelier de perruques d'Art	3 F	17 h 05	20 h
3 juin :			
Les laboratoires Debat - Garches	2 F	14 h	17 h
10 juin :			
Le Haras de Jarly Marnes-la-Coquette	3 F	13 h 50	17 h
17 juin :			
Sortie surprise à CHANTILLY (pique-nique)	10 F	9 h	18 h
19 juin :			
Visite d'un Poney Club 5-11 ans)	3 F	14 h	17 h

INSCRIPTIONS : permanences Information Loisirs

Bibliothèque du Pas de Saint-Cloud :

Lundi : 16 h à 17 h 30

Jeudi : 10 h à 12 h

Bibliothèque 10, parc de la Bérengère :

Lundi : 15 h à 18 h

ARTS ET LOISIRS DE SAINT-CLOUD

Conférences d'Histoire de l'Art, Cinéma « Le Régent », 11, rue Gaston-Latouche, 92 - Saint-Cloud. Tous les mardis de 14 h 30 à 16 h et une visite de musée par mois.

PROGRAMME DE MAI-JUIN

Mardi 18 mai : « Louis II de Bavière, fervent admirateur de Louis XIV ». Comparaison du Château de Herrenchiemsee avec le Château de Versailles, par Mademoiselle CONSTANS, Conservateur au Musée de Versailles.

Mardi 25 mai : Visite du Château de Versailles. Les Grands Appartements, Le Musée Louis Philippe, Visite des Bosquets, par Mademoiselle CONSTANS, Conservateur au Musée de Versailles (s'inscrire).

Mardi 1^{er} juin : « ROUAULT » par Madame LIGNAC, Conférencière des Musées Nationaux.

Mercredi 9 juin : « ROUAULT ». Visite au Musée d'Art Moderne (s'inscrire).

Abonnement annuel : 20 F - Entrées abonnés : 5 F ; non abonnés : 10 F.

Association loi 1901.

45, quai Carnot, 92 - SAINT-CLOUD.

L'Association des Commerçants et Artisans de Saint-Cloud a convoqué les commerçants et artisans en assemblée générale, Salle des Mariages à la mairie, le 28 avril 1971, et a procédé au renouvellement de son bureau.

200 commerçants ont répondu à cet appel.

distinctions honorifiques

Nous ne sommes pas en mesure de connaître tous ceux de nos concitoyens qui viennent d'être nommés ou promus dans un Ordre National.

Nous nous faisons un plaisir de citer ici ceux dont les noms nous ont été signalés par leurs associations ou par leurs amis.

Nous prions les Clodoaldiens que nous semblons, bien involontairement oublier, de nous excuser. Nous souhaitons être informés aussi complètement que possible et nous remercions dès maintenant ceux qui nous y aideront.

Ordre National de la Légion d'Honneur

Officiers

M. DELMAS Charles, Joseph, Victor, Lieutenant-Colonel, 5, rue Pasteur à SAINT-CLOUD (J.O. du 24.12.1970).

M. RUNEL Jean, Président des Houillères des Bassins du Centre et du Midi, 3, av. de la Pommeraie.

Chevaliers

M. CHAUVET Claude, Lucien, Maurice, Directeur Publicitaire et Relations Extérieures, 87, boulevard de la République à SAINT-CLOUD (J.O. du 1.1.1971).

M. MARQUET Pierre, Emile, Louis, Ingénieur en Chef du Génie Rural et des Eaux et Forêts, 4, Rond-Point Duval-le-Camus à SAINT-CLOUD (J.O. 1.1.1971).

Ordre National du Mérite

M. WYART Pierre, Directeur de la Production et des Transports à l'Electricité de France, 12, avenue Pozzo-di-Borgo à SAINT-CLOUD (24 mars 1971).

Palmes Académiques

Officier

M. MONSEL Raymond (Premier Adjoint au Maire de Saint-Cloud pendant 26 ans) pour services rendus aux œuvres scolaires (décret du 28.1.1971), 22, rue Pasteur à SAINT-CLOUD.

Chevalier

M. PERKINS Guy, Marcel, Pierre, pour services rendus à l'enseignement technique (décret du 28.1.1971).

Mérite Agricole

Officier

M. MULLIER Léon, Inspecteur Général au Pari Mutuel Urbain à PARIS (arrêté du 29.1.1971).

Chevaliers

M. MILLOT Roger, Secrétaire Général du Groupement des Assurances « Maladie » des exploitants agricoles (arrêté du 29.1.1971).

M. PROP Bernard, Négociant en Vins (arrêté du 29.1.1971).

Médaille des Evadés

avec citation entraînant au port de la Croix de Guerre 1939/1945 :

M. HUMBLET Xavier, Louis, Joseph, 3, rue des Girondins à SAINT-CLOUD (arrêté du 20.11.1970).

Récompenses honorifiques décernées

par l'inspection d'Académie des Hauts-de-Seine

Mention honorable

M. DUBUIS Michel, Directeur à l'Ecole de Montreuil à SAINT-CLOUD.

Mme d'HOOGHE Monique, Institutrice domiciliée à SAINT-CLOUD.

Mlle MENDEZ Gisèle, Institutrice domiciliée à SAINT-CLOUD.

Mme HULLIN Jacqueline, Institutrice domiciliée à SAINT-CLOUD.

(Arrêté du 9.12.1970).

Médaille d'Honneur de la Jeunesse et des Sports

M. BOURRET Jean, domicilié à SAINT-CLOUD.

M. ERADES Gilbert, Officier de police, domicilié à SAINT-CLOUD.

(Arrêté du 14.12.1970).

LISTE DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Noms des Candidats	B U R E A U X													TOTALS
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	
LE PORS	133	66	109	63	118	55	90	115	53	54	146	50	132	1.184
PRIMEL	128	67	106	61	118	53	89	115	51	54	145	50	131	1.168
BOTTIGELLI	128	65	107	60	113	54	88	114	51	53	146	50	133	1.162
Mme CAPELLE	128	65	106	58	113	53	86	114	51	53	145	50	132	1.154
VERDAGUER	128	65	108	58	113	54	88	114	51	53	146	50	132	1.160
Mme POITEL	128	66	106	58	113	53	87	114	51	53	145	50	132	1.156
LE BRETON	128	65	106	58	113	53	86	112	51	53	145	50	132	1.152
BESNIER	128	65	106	58	114	53	86	112	51	53	145	50	132	1.153
Mme LASSERRE	127	65	106	58	112	53	86	112	51	53	145	50	132	1.150
Mme BEAUJEAN	128	65	108	58	113	53	86	112	51	53	145	50	132	1.154
ADINE	128	65	106	58	113	53	86	112	51	53	146	50	132	1.153
SAMSON	128	65	106	59	113	53	87	112	51	53	147	50	132	1.154
DECORDE	128	65	106	58	114	53	86	112	51	53	145	50	132	1.154
CORNU	128	65	106	59	112	53	86	112	51	53	145	50	132	1.152
MIALARET	128	65	106	58	113	53	86	112	51	54	145	50	132	1.153
NOIROT	128	65	106	58	114	53	87	112	51	53	146	50	132	1.155
DAVID	127	65	106	58	112	53	86	112	51	53	146	50	132	1.151
Mme GOURAUD	128	65	106	58	113	53	86	112	51	53	146	50	132	1.153
DUCHATTEL	128	65	106	58	113	53	86	114	51	53	145	50	132	1.154
QUINIO	128	65	106	58	114	53	86	112	51	53	145	50	132	1.153
CHEVALLIER	128	65	106	58	112	53	86	112	51	53	145	50	132	1.151
BOUVIER	128	65	106	58	114	53	86	112	51	53	145	50	132	1.153
VASSEVIÈRE	128	65	106	58	113	53	87	112	51	53	146	50	132	1.154
GUERIN	128	65	106	58	114	53	86	112	51	53	145	50	132	1.153
DEROBERT	128	65	106	58	114	53	86	112	51	53	145	50	132	1.153
Mme BOURNISIEN	128	65	106	58	113	53	86	112	51	53	145	50	131	1.151
COEFFIC	128	65	106	58	113	53	86	114	51	53	145	50	131	1.153

Inscrits : 15.935
 Votants : 11.114
 Suffrages exprimés : 10.990

ELECTIONS MUNICIPALES

Scrutin du 21 mars 1971

LISTE DU MOUVEMENT POUR LE RENOUVEAU DE SAINT-CLOUD

Noms des Candidats	B U R E A U X													TOTALS
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	
FOURCADE	397	409	357	343	329	361	305	372	403	391	313	343	202	4.525
ARNAUD	392	397	358	325	326	352	304	357	395	390	304	322	200	4.422
Mme BARTHELEMY	383	395	350	325	329	356	294	355	396	386	303	325	199	4.396
BASSINET R.	393	397	360	331	331	364	302	356	400	393	310	333	201	4.471
Mme BRUNAU	389	396	337	322	318	349	295	356	389	381	307	313	198	4.350
CHARLIER	390	395	347	323	326	357	293	352	391	391	306	316	201	4.388
CHARTIER	391	400	351	331	325	358	299	359	400	391	309	333	200	4.447
CUNY	401	402	361	333	337	366	306	363	405	395	309	345	201	4.524
Mme FAUQUENOT	392	398	353	333	329	357	298	361	396	390	307	325	199	4.438
FRIES	391	396	353	330	329	357	296	359	394	387	308	334	198	4.432
GAUDICHON	388	403	349	328	332	362	301	361	401	392	308	335	200	4.460
GUAY	387	401	347	332	332	360	294	357	393	391	307	321	200	4.422
HAINQUE	386	394	342	314	323	351	292	350	390	380	302	316	198	4.338
LE LUHANDRE	387	398	352	327	324	359	294	354	392	389	308	328	201	4.413
LEYMARIE	395	401	362	325	326	360	303	355	395	390	304	328	199	4.443
LOUGOVOY	390	401	352	328	327	358	294	358	402	393	311	337	198	4.449
MARCORELLES	390	401	357	336	332	366	302	359	396	394	309	337	199	4.478
MELLINET	394	402	359	325	325	356	300	355	394	389	309	334	196	4.438
Mlle MESSAGER	378	394	346	313	323	356	292	350	385	388	303	315	200	4.343
Mme MOREAU	391	400	353	338	329	356	299	359	402	394	308	336	201	4.466
Mme OHRESSER	383	396	345	328	319	352	290	351	388	383	301	313	197	4.346
Mme OLIVIER	391	405	350	325	323	362	296	356	392	386	309	332	204	4.431
TORMOS	391	395	355	320	328	355	299	356	393	385	306	320	198	4.401
TOTY	402	398	363	336	326	360	303	358	399	395	311	342	205	4.498
VALLEE	386	395	348	322	328	360	294	351	396	387	305	322	200	4.314
VINSON	387	399	353	326	323	359	295	354	397	393	310	329	201	4.426
VOIZARD	389	401	352	325	326	358	298	350	393	392	306	326	199	4.415

MOYENNE DE LISTE : 4.428

LISTE D'UNION RÉPUBLICAINE ET SOCIALE

Noms des Candidats	B U R E A U X													TOTALS
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	
CHAVETON	256	244	258	305	392	342	316	307	448	358	248	298	230	4.002
MONSEL	245	238	255	294	385	334	309	309	429	362	239	294	227	3.920
Mme CLEMENT	226	231	245	292	367	333	294	299	437	351	226	286	227	3.814
RAYNAUD	250	241	258	294	390	334	324	299	438	361	236	297	229	3.951
CLEMENT	237	235	257	297	389	336	319	304	442	362	246	296	231	3.951
COUTUREAU	250	242	256	305	389	341	322	309	435	362	238	295	228	3.972
BEAUFOCHER	247	238	259	292	390	338	311	310	429	358	239	285	229	3.925
ARCACHE	237	235	256	293	381	339	306	299	442	353	239	287	232	3.899
Mme de BARTILLAT	241	239	253	298	383	337	319	301	435	360	235	291	227	3.919
Mme CHOISSET	259	245	269	311	393	347	321	308	450	369	239	309	228	4.048
Mme COUTANT	245	239	257	297	384	340	320	304	437	363	235	293	228	3.942
DURIS	246	237	260	293	381	337	320	299	443	368	235	297	230	3.946
GARNIER	250	238	258	294	383	347	322	302	444	359	239	297	228	3.961
GIRAUD	257	240	260	296	391	343	321	303	437	365	239	301	228	3.981
GUICHARD	257	242	261	307	391	340	326	304	441	363	240	296	228	3.996
LANDRE	251	237	263	302	381	340	323	305	443	362	240	292	230	3.969
LEMONNIER	259	241	260	303	387	344	322	307	438	365	246	300	227	3.999
MAILLET	260	241	268	307	392	347	324	307	449	364	240	314	222	4.035
MARECHAL	245	237	253	299	388	341	314	303	444	364	241	295	229	3.953
NAVEAU	246	232	249	290	375	336	314	298	438	356	244	287	229	3.894
PENON	248	242	260	305	393	341	324	304	441	362	239	292	229	3.980
PETIT	249	237	258	295	390	338	317	302	430	363	237	297	230	3.943
de PLINVAL	275	244	269	312	397	356	330	310	459	381	252	326	234	4.145
RAY-CAPET	249	240	257	297	379	340	315	299	441	360	237	291	228	3.933
SCHMITT	249	241	263	297	387	340	320	303	444	358	237	296	229	3.864
TENOUX	261	238	259	298	389	339	319	302	440	365	247	303	233	3.993
VILLE	248	237	257	294	385	338	316	297	438	358	233	296	227	3.924
GARNIER (Père)							1							1
THERY														1
FLICHY														1
MELIS														1
FOUCAULT														1
WALUSINSKI														1
POULAIN														1

MOYENNE DE LISTE : 3.961

LISTE D'UNION DE LA GAUCHE POUR SAINT-CLOUD DEMAIN

Noms des Candidats	B U R E A U X													TOTAUX
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	
FOURNIER	276	156	200	188	213	167	242	258	192	240	238	138	229	2.737
Mme VIENNOT	256	153	195	183	208	158	237	244	182	232	230	128	228	2.634
LE PORS	259	148	181	166	203	153	219	239	180	216	222	116	221	2.523
BASSAN	259	151	192	173	203	155	228	244	177	226	231	120	226	2.585
BASSINET	261	151	191	181	204	158	234	244	180	225	231	127	226	2.613
BESNIER	251	145	174	164	201	147	215	224	173	213	222	109	219	2.457
BOURGEOIS	260	151	195	173	203	153	228	244	179	230	232	123	225	2.596
BRISSET	269	151	189	180	204	153	228	245	182	230	231	129	225	2.616
Mme CAPELLE	250	146	177	163	199	149	213	225	170	213	223	109	218	2.455
Mme CHOMEL	258	150	193	180	205	155	229	239	178	228	230	124	226	2.595
CREPY	261	150	192	181	207	156	226	239	178	227	234	132	224	2.607
DECORDE	249	146	179	164	200	147	214	228	171	214	222	110	220	2.464
Mme HEBERT	256	150	191	174	202	154	229	238	178	225	230	120	223	2.570
HUET	253	148	187	175	200	150	221	234	177	224	229	121	223	2.542
Mme LASSERRE	248	145	179	164	197	149	216	224	172	216	222	110	218	2.460
Mme MILLOT	253	150	186	173	202	153	225	238	180	225	230	132	226	2.573
Mme POITEL	249	145	178	163	197	148	218	226	171	213	222	109	218	2.457
PRATVIEL	260	151	192	177	204	153	232	238	181	227	230	121	224	2.590
PRIMEL	251	147	181	166	203	148	216	231	173	215	221	113	220	2.485
PROUTEAU	251	150	190	178	202	151	222	238	177	225	230	121	222	2.551
RAMBERT	262	151	193	183	204	153	230	242	181	236	231	126	227	2.619
SAMSON	248	145	180	164	199	149	213	231	170	214	221	114	220	2.468
Mme SUBTIL	255	149	193	174	210	158	233	237	180	226	230	128	225	2.598
THEPOT	261	149	190	173	203	154	230	236	178	225	231	121	224	2.575
Mme TOURNAUD	256	151	189	174	204	153	224	239	178	223	230	122	226	2.569
TURMEL	261	151	192	175	203	153	228	239	179	227	229	125	224	2.585
VERDAGUER	258	147	179	162	198	146	218	230	172	215	222	117	220	2.484
MELIS	2					1								3
THERY	2									2				4
MILLET										1				1
JANVIER									1					1
WALUSINSKI						1								1

état civil

du 9 Décembre 1970 au 31 Mars 1971

NAISSANCES

Gotto Anne Christine - Garcia Laura - Vialatte Virginie Marie-Claude - Vernet Jérôme Jean Roger - Doré Virginie - Grota Maria-José - Hardy Sandra - Parpaillon Sophie Evelyne - Olivier Valéria Catherine - Asri Fatima - Andrieux Armelle Elisabeth Martine - Alfandari Thomas David - Wullschleger Jean-Marc - Berregard Sandrine Olivia Yvonne Nicole - Monnier Sébastien Alain - Berruyer Nathalie Jeannine Suzanne - Palumbo Isabelle - Hammoun Baya - Foutrel Céline - Bérat Philippe Jean Roger - De Nève Franck Pascal - Bohrt Catherine Alice Suzanne - Loutsch Nathalie Gisèle Christiane - Colombo Michael Rosaire - Duliège Agnès Marie Geneviève - David Claude Léon Joseph - Turcan Virginie Simone Irène - Nedonsel Stéphane Emmanuel - Lalonde Valérie Anne Nicole - Achab Rachida - Delort Vincent - Charon Xavier Michel André - Cazor Renaud Alain Achille René - Garçonnet Stéphanie Sylvie - Lopez Emmanuelle - Mesquita Georgette - Caillieretz Guillaume Alexandre - Rouquet Jean-Pierre Maurice - Martins Virginie - Marques Maria Isabelle - Bencteux Philippe - Gorin Bruno Etienne Luc - Fontes Jean-Christophe Patrick - Pelpoir Esther Lydie Nelly Sonia - Estevan Mylène Louise Andrée - Males Tony - Michel-angeli Jérôme - Da Silva Carlos Manuel - Walter Amélie Anne - Berthelot Sandrine Nathalie - Polinière Denis René Bernard - Guillemain Michel Christian.

MARIAGES

Hervé Jean-Charles Louis Champ-Rigot et Thuy Mai Chuong - Michel Georges Henri Menant et Antoinette Marie Yvonne Lucie Bernet-Rollande - Jean-François Jacques Mellot et Anne-Marie Jacqueline Leroy - Bruno Louis Alexandre Jean Raymond Chamond et Colette Odile Hélène Jeanne Poitrat - Jean-Claude Victor Cret et Christiane Marguerite Madeleine Coëffard - Renaud Pierre Urbain Le Douce et Martine Marie-Thérèse Vivaldine Bercot - Jean-Pierre Alain Osenda et Patricia Françoise Claude Elisabeth des Moutis - Michel Jean Deslauriers et Jacqueline Marguerite Marie Gontier - Jean-Pascal Georges Virantin et Lydie Nadine

Prince - Christian Olivier Philip et Danièle Hélène Jacqueline Ravelli - Yves Henri Patrice Guiberteau et Anne-Marie Rameil Bruno Waymel et Michelle Anne Marie Françoise de Coatgoueden - Nédim Uygun et Dominique Marguerite Eloïse Louvet - Jacques François Mannaie et Claude Ribereau-Gayon - Michel Jacques Daniel Gouffier et Claire Von Meyenburg - Pierre Georges Bergeaud et Françoise Louise Audemar - Bernard Marceau Gamain et Catherine Brigitte Lebeau - Dominique Jean Michel Marie Lalance et Anne-Marie Françoise Marcelle Durand - Gilles Armel Marie Yves Alain de Guibert et Eveline Marie Rose Besnard - Marcel Gustave Louis Jullien et Germaine Arlette Lamy - Jean-Michel Georges Claude Lucigny et Viviane Monique Paule Yerles - Roberto Nicotra et Maria del Milagro Cuenca Navarro - Christian Emile Raymond Penent et Liliane Paulette Riva - Claude Simon Jean Damaria et Christine Georgette Louk - François Jean Gilbert Chanoit et Bernadette Andrée Maria Berquint - Luc Pierre Paul Marincovic et Mercédès Carmona - Jean Frédéric Preli et Nicole Hélène Susskind - Robert Joseph Autran et Danielle Denise Nicole Bary - Jean-Cyrille Godefroy et Geneviève Marie Joseph Pochon - André Etienne Henri David et Gisèle Madeleine Andrée Goussé - Bernard Eugène Ousset et Suzanne Katharina Molnar - Pierre Gaston Gautheron et Marie-Rose Fernande Denise Roger - Bernard François Broch et Gabrielle Bordes - Attahirou Kelessi et Marie Emilie Lysa Defort - Alain Kalfon et Nicole Henriette Denis-Remis Hervé Bernard Yves Descottes et Jocelyne Dominique Lucile Raboni - Georges Marie Joseph de Watrigant et Sophie Brigitte Marie Meunier - Domingos Julio de Souza et Marques De Sousa Maria do Ceu - Jean Ernest Millot et Evelyne Leduc - Jean Paul Gabriel Didier Leclère et Françoise Jeanne Christiane Laignet - Dominique Camille Eugène Tedaldi et Annie Andrée Heitz - Jacques Elphège Desrués et Michèle Miodownik - René Arthur Delporte et Vandja Catherine Thérèse Yarmoukine - Abel Barandas Afonso et Isabel Maria Espirito Santo - François Michel Dunlop et Annie Malevergne - Roger Arsène Morel et Maryse Danièle Christiane Legrand - Jean-Marc René Jodon et Lucie Jacqueline Lagrange - Roger Albert Mathiez et Marie Louise Jablonski - Henri Jacques Maurice Marie Barcet et Anne Marie Barbé - Jean Jacques de la Tour du Pin Chambly de la Charce et Viviane Marie Josée Géraldine Vasse-

Murtin - Maria Rosa **Oliveira Da Silva** et **Machado Gonçalves Fechas Albino** - Richard Samuel **Bank** et Jane Reynard **Miller** - Guy Maurice **Job** et Dominique Claude Madeleine **Bonnard** - Jean-Jacques Marie Marcel **Mournaud** et Annik Marie Mathilde **Picquard des Landes** - Bernard Alfred Pierre Louis **Cazenave** et Nicole Marie Amélie **Anders** - Marcel André **Rohart** et Catherine Charlotte **Dégardin** - William Vincent **Pigou** et Christine Zoé **Loche** - Jean-Claude **Jany** et Michèle Monique Marie **Marchal** - Léon Jacques **Pecquet** et Eveline Marie Jeanne **Bréard** - Patrick Henri Maurice **Perthuison** et Setsuko **Nakamura** - Jean-Pierre Patrick Paul René **Humbert** et Catherine Raymonde Agnès **Coltéé**.

DECES

Suzanne Augustine **Normand**, 68 ans - Marie Germaine **Le Bourhis**, Vve **Blanchet**, 83 ans - Maurice **Pichard**, 93 ans - Adrienne Julie **Fossier**, Epouse **Nallet**, 96 ans - Jean René **Vayssières**, 72 ans - Yvonne **Lefève**, Vve **Michelon**, 72 ans - Alexandrine Anézia **Feuillet**, Vve **Béneton**, 83 ans - Augustine Armandine **Busson**, Vve **Facquet**, 84 ans - Emile Robert **Fère**, 74 ans - Raymonde Stéphanie Joséphine **Fievez**, Vve **Dernoncourt**, 72 ans - Marie Antoinette Hélène **Sallé**, Epouse **Courtin**, 90 ans - Marie Anne Yvonne **Lasserre**, 87 ans - Jeanne Marie Marthe **Waroquet**, Vve **Bailhache**, 79 ans - Marcelle **Gadat**, Vve **Chaucheprat**, 81 ans - Juliette Marcelle **Delembre**, Femme **Dey**, 70 ans - Hortense Eugénie **Nichon**, Vve **Girard**, 92 ans - Alfred Joseph **Girault**, 74 ans - Maria Gabrielle Marie **Lalou**, Vve **Candillon**, 87 ans - Françoise Aimée Marthe **Raymond**, 87 ans - Alexandrina Maria **De Azevedo**, 2 ans et demi - Juliette Caroline **Géraud**, Vve **Juilliard**, 87 ans - André Louis Jules **Quentin**, 84 ans - Pierre René Georges **Creuse**, 79 ans - Laure **Lebrun**, Vve **Rischmann**, 92 ans - Suzanne Odette **Fildier**, 63 ans - Maurice Ernest Ferdinand Marie **Coyaud**, 67 ans - François Marie Joseph **Aynard**, 21 ans - François Jean **Boyer**, 82 ans - Emile Louis

Deicon, 66 ans - Charles Louis Alfred Rigobert **Lengaigne**, 51 ans - Marguerite Marie Marthe **Balssa**, 81 ans - Pierre André **Jeay**, 42 ans - Adolphine Andrée **France**, Vve **Balajas**, 87 ans - Jean **Brunoli**, 95 ans - Emilie Julienne **Guillot**, 76 ans - Julie Rosella **Bontemps**, Vve **Guillou**, 84 ans - Jeanne Louise **Le Dantec**, Vve **Hélary**, 89 ans - Maria **Rustia**, 84 ans - Serge Victor Joseph **Marié**, 57 ans - Marie Emilie **Caillaud**, Vve **Debat**, 84 ans - Laurence Marie Dominique **Wolff**, 3 ans - Alice Marie **Belleville**, 77 ans - Louis Alfred **Nicolier**, 78 ans - Nathalie **Mallet**, Vve **Dorat**, 85 ans - Angèle Marie Thérèse **Magnaschi**, Vve **Magnaschi** - Marguerite Célinie Félicie **Bonnière**, Vve **Genet**, 90 ans - Marcel Eugène Alphonse **Huguet**, 64 ans - Robert Marcel **lung**, 80 ans - Augustine Louise **Mellier**, Vve **Fargeix**, 97 ans - Rose Joséphine **Pont**, Vve **Arrou-Vignod**, 77 ans - René **Dreyfuss**, 73 ans - Lucien Paul **Kahn**, 64 ans - Estelle Marie **Wery**, Vve **Bourgeois**, 84 ans - Jean **Yovanovitch**, 46 ans - Louise Germaine **Roux**, Femme **Piccoli**, 71 ans - Janine Marie Louise **Boulin**, Femme **Prévotés**, 48 ans - Alfred Julien **Longuet**, 82 ans - Gabrielle Angéline **Delorme**, Vve **Guyot**, 84 ans - Marie Anaïs **Planque**, Vve **Ley**, 94 ans - Marie Blanche Rachele **Nicolas**, Vve **Bourdon**, 71 ans - Marie-Madeleine **Ceccaldi**, Vve **Ceccaldi**, 86 ans - Antonin Eugène **Divary**, 64 ans - Adrien Jules Pierre **Duval**, 87 ans - Alix Alexandre Jérôme **Ducellier**, 63 ans - Belkenoubi **Zarroukhi**, 39 ans - Charles Adrien **Pothard**, 68 ans - Joseph Lucien **Planchais**, 78 ans - Lucie **Lemergerre**, Vve **Perdriel**, 80 ans - Henriette Gabrielle **Froébé**, 95 ans - Paul Adolphe Alexandre **Vauquelin**, 79 ans - Marguerite Marie **Philiparie**, Vve **Bellet**, 66 ans - Ludvine Berthe Gracieuse Valentine **Gauvard**, Epouse **Doux**, 76 ans - Anne Marie Virginie **Perrot**, Vve **Renouvin**, 86 ans - Alain **Lantz**, 22 ans - Lucien Emile **Tissier**, 61 ans - Marie Louise Marguerite **Gautier**, Vve **Langot**, 85 ans - Donatien Vital Louis Marie Joseph **Rondineau**, 69 ans - Marie Henriette **Fonte**, Vve **Laine**, 76 ans - Eugène Louis **Potier**, 87 ans - Lucien **Leclair**, 80 ans - Jules Victor **Blaser**, 91 ans - Claude Pierre **Jallut**, 21 ans - Marie Joséphine **Fillion**, Vve **Vieville**, 64 ans - Lucie Suzanne **Blaise**, Epouse **Daniel**, 75 ans - Maurice Georges **Biziou**, 65 ans.

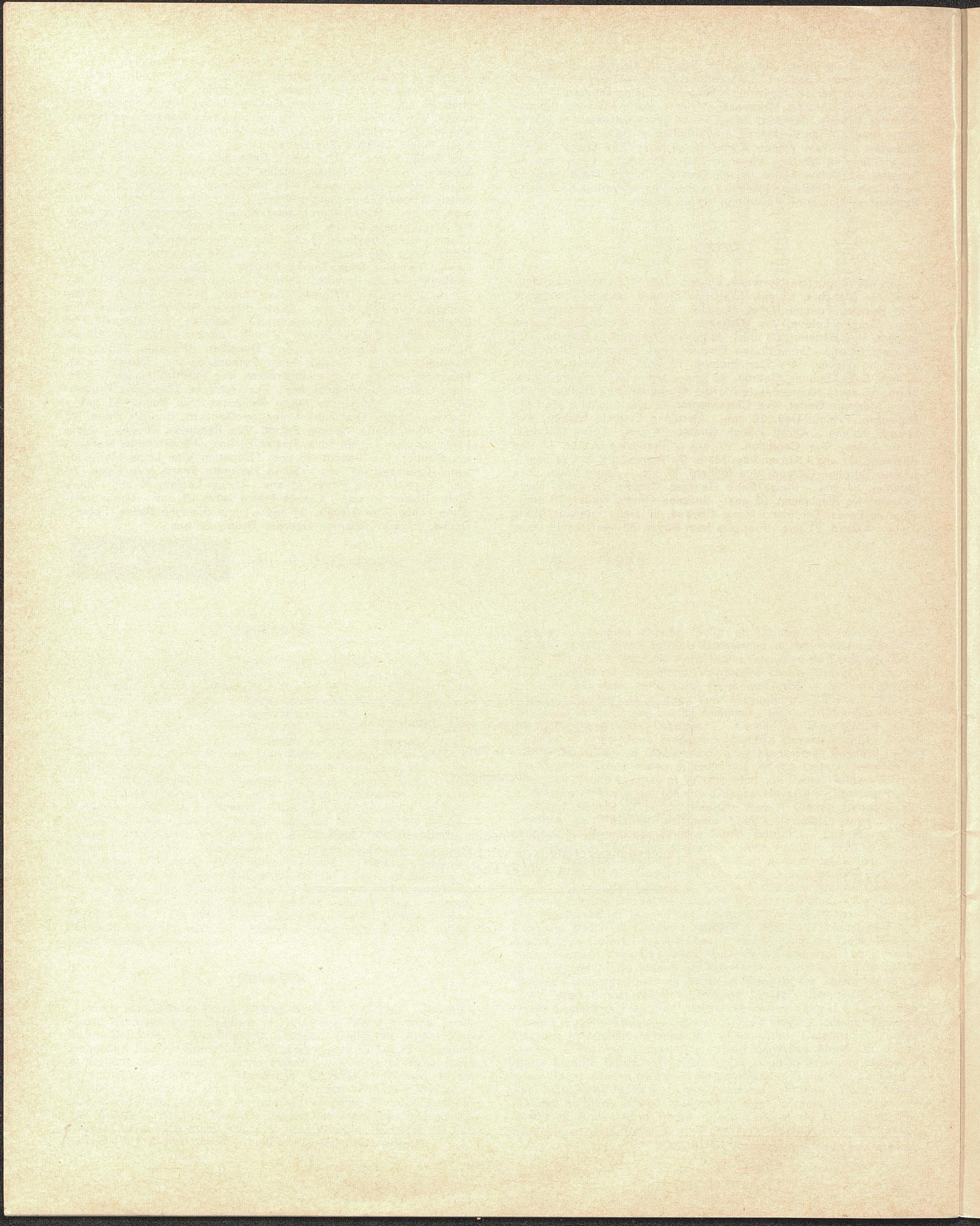
BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro . 0,50 F

Abonnements

Annuels 2 F
De soutien 5 F

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à son C.C.P. Paris 9003-64



SVELTE ET MINCE

avec *Parapack*

Exclusivité " INSTITUT "

IRNA MÉLIKOFF

TOUS SOINS ESTHÉTIQUES - VISAGE ET CORPS

78, boulevard de la République

Résidence des lycées

SAINT-CLOUD

Tél. 604-44-55

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE CLOTURES

(TREILLAGES - GRILLAGES - CIMENT)

C. SANNEQUIN

74, rue des Croissants, GARCHES 970-05-92

Peinture - Papiers peints - Pose de vitres

C. PAGEIX

39, avenue du Maréchal-Foch - 92 - SAINT-CLOUD

Téléphone : 605-48-71

DEMÉNAGEMENTS - GARDE-MEUBLES

ROUTE **Maison DESNOS**
RAIL

17, rue Colbert, VERSAILLES - Tél. : 950-00-48

*Après votre promenade dans les bois
arrêtez au restaurant*

Rendez-vous de chasse de Charles X

Pavillon de Combleval (cadre historique)

Dans le parc de Saint-Cloud

Route de Marnes-la-Coquette

Entrée : Gare de Garches ou à gauche de l'Autoroute
(Pont de Saint-Cloud)

FEU DE BOIS - MENU A LA CARTE

Ouvert toute l'année

Tél. 970-38-69

 **VILLA** 
HENRI IV

HOTEL - RESTAURANT

MENUS — CARTE — RECEPTIONS

43, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

605-40-50

"REYMA"

PRET-A-PORTER COUTURE

*Vous présente sa collection
Automne-Hiver 1970-1971*

*parmi les meilleures marques ainsi que
les Jerseys couture St-Joseph et Tricosa*

Habille jeune jusqu'au 52 et aux mesures

5, place du Pas - SAINT-CLOUD - Tél. 605-55-21

GARAGE AUTOMOBILES

VENTE ET ACHAT

Réparations toutes marques

SIMONCINI

46, rue de Buzenval - SAINT-CLOUD

Tél. 603-82-55

DEPANNAGE JOUR ET NUIT

HUGUETTE JOBELIN

Décoration

Sélection tissus, papiers peints

Sièges - Canapés - Toute tapisserie - Meubles - Cadeaux

30, rue Royale - SAINT-CLOUD - Tél. : 603-54-87

LIBRAIRIE - PAPETERIE

Dépôt central de journaux et publications

J. Pleurdeau

16, rue Royale, SAINT-CLOUD - Tél. 602-04-12

SPORTS D'ÉQUIPES — SKI — TENNIS — PLAGE — ÉQUITATION

Hissel sports

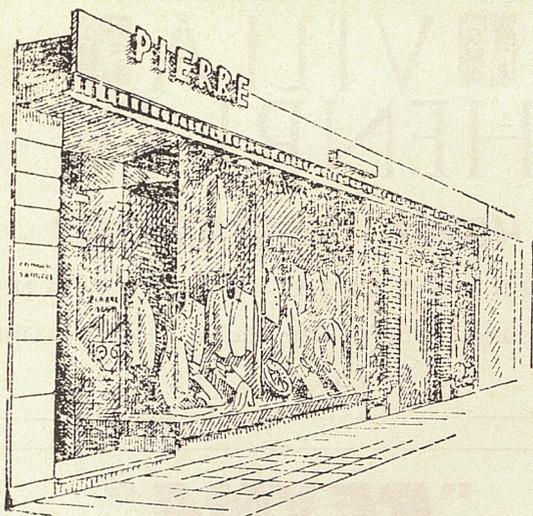
Catalogue sur demande

108, avenue Édouard-Vaillant - Tél. : 605-01-86

125, avenue Victor-Hugo - Tél. : 825-95-04

BOULOGNE Métro : MARCEL-SEMBAT

PARKING GRATUIT : 110, avenue Victor-Hugo



PIERRE

CHEMISIER-TAILLEUR

90, boulevard de la République - Tél. : 605-53-15

PARKING SUR PLACE
Ouvert le mercredi jusqu'à 20 h 30

COSTUMES
PRET A PORTER OU A VOS MESURES
Formule industrielle de 400 à 1000 F
Mesure tailleur depuis 1 000 F

BURBERRYS - BURLINGTON - CAPITAL - CARDIN - CARVEN - DIOR - DORMEUIL - EMMINENCE - ESTEREL - FREDPERAY
GIVENCHY - GUITARE - HOM - INTERWOVEN - KORRIGAN - LACOSTE - L'AIGLE - LANVIN - LEWIS - MAC GREGOR
MOLYNEUX - MONTANT - NEWMAN - PRINGLE - RASUREL - RODIER - SAINT-JOSEPH - TIMWEAR

AUTO-ECOLE BEAUSOLEIL

A. THUINET

Tous permis - Cours de code par projections
Cours de perfectionnement

160, boulevard de la République, SAINT-CLOUD

ON PREND A DOMICILE Tél. 603-61-01 (l'après-midi)

Atelier de Dessin - Peinture - Céramique

ENSEIGNEMENT RAPIDE A LA PORTEE DE TOUS
COURS — LEÇONS PARTICULIERES

ENFANTS A PARTIR DE 7 ANS — ADULTES

Madame G. ROBIN, 102, bd de la République - 605-66-99

LEÇONS PARTICULIÈRES ET COURS

" GUITARE "

Annick ROBIN, Professeur de l'École d'Art Martenot

102, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

Pour rendez-vous MOL. 66-99

*Dans le cadre incomparable du parc
de Saint-Cloud*

LE GRILL

de la GRANDE GERBE

Ouvert tous les jours, dimanche compris

GRILLADES AU FEU DE BOIS

Thé Pâtisseries Glaces

CABINET DU VAL D'OR

Assureur-conseil

PLACEMENT DE CAPITAUX - CRÉDITS

31, avenue Clodoald - 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 825-80-43



Jeanine Rosset

Diplômée ministère Education nationale

La danse par la musique
maintien - relaxation - corrective

62, rue des tennerolles - St-Cloud - Tél. 603-81-68

POUR RÉALISER VOS OPÉRATIONS

IMMOBILIÈRES

ACHAT - VENTE - LOCATION

Expertises - Études de prêts - Viagers

adressez-vous à un cabinet spécialisé !

l'agence magenta

1, Bd de la République - SAINT-CLOUD - 605-41-16



*Appartements - Villas - Propriétés - Terrains - Fonds de commerce
Études et réalisations d'ensembles immobiliers*



**ET SES COLLABORATEURS
VOUS RÉSERVERONT
LE MEILLEUR ACCUEIL**

CHANGEMENT DE DIRECTION

Garage de la Porte Jaune

AGENCE



AGENCE



18 et 20, rue de la Porte-Jaune
SAINT-CLOUD - Tél. : 603-80-89

*Mécanique - Tôlerie - Peinture au four
Voitures neuves et d'occasion*

Librairie générale et classique

"LES JEUNES"

Papeterie de bureau

80, boulevard de la République - SAINT-CLOUD
Tél. 603-34-26

ASSURANCES

TOUTES NATURES — TOUTES COMPAGNIES

VOIZARD & BERNARD

S.A.R.L CAPITAL 20 000 frs

27, rue Pasteur - SAINT-CLOUD - 605-69-93 et 604-35-02

B L'entreprise
Spécialiste
des aides
audio-
visuelles
de
M.A.I.T.R.I.S.E.
603.80.60
75.34

CABINET DE PODOLOGIE

Tous soins du pied

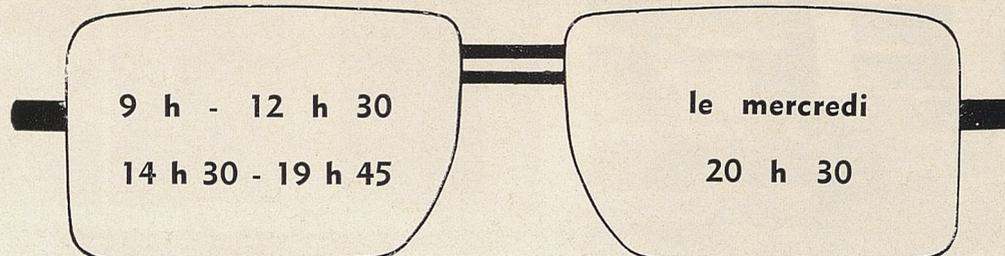
par pédicure médical, D. E. - Podologue

Correction des troubles de la statique
Spécialité de semelles orthopédiques
à encombrement réduit, par prothésiste B. T.

REEDUCATION FONCTIONNELLE

160, boulevard de la République - SAINT-CLOUD
(Centre Beau Soleil) Tél. 603-78-29

OPTIQUE SAINT-CLOUD



Tél. 605-61-30 78, boulevard de la République

Vos voyages sont notre spécialité

*Pour tous billets S.N.C.F. — AIR — MARITIMES — CROISIÈRES
RESERVATIONS HOTELS — CONGRES — SEMINAIRES
VOYAGES DE NOCE*

S.V.S. VOYAGES DE FRANCE

61, boulevard Jean-Jaurès
92 - BOULOGNE

Téléphonez à : 604-21-41
604-47-28
603-16-26

TAPIS & MOQUETTES DE FRANCE

La Direction générale des T.M.F. réside à Saint-Cloud et à ce titre elle ne peut faire moins que proposer à ses concitoyens un escompte de caisse net global de 7 % sur toute la production.

Tapis d'Orient d'origine
Tapis et carpettes style
Moquettes de mur à mur
Tapisseries point Gobelins
Tous les revêtements sols murs

MAGASINS :

11, place Malesherbes (Maesherbes) - Tél. 622-21-67
95, avenue Kléber (Trocadéro) - Tél. 553-03-41
9 ter, bd Montparnasse (Duroc) - Tél. 783-68-00

ENTREPRISE GENERALE DE MENUISERIE

Charpente - Escalier - Parquet
Agencement

Etablissements HUET

13 et 15, rue Nogent - SAINT-CLOUD
Tél. : 605-43-73

AGENCE CONSORTIUM IMMOBILIER

M^e DESNOS

TRANSACTIONS IMMOBILIERES - VENTES ET LOCATIONS
ADMINISTRATION D'IMMEUBLES

34, rue Gounod et 2, rue Preschez - SAINT-CLOUD
Tél. 605-90-34

CITROËN

GARAGE MAGENTA

1, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-95

LOCATION SANS CHAUFFEUR

Société DUCOUTUMANY & C^{IE}

3, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-96

LE CHAPELIN-FRETZ

Fleuriste - Décorateur



14, rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD

Tél. 605-44-41

LIVRAISONS PARIS - BANLIEUE

auto-école "PIGACH"

17, rue Pigache - 92 - SAINT-CLOUD

Formation de moniteurs

Tél. 825-77-94

Garage BLANC

Mécanique générale
HALL D'EXPOSITION



155, bd de la République - SAINT-CLOUD - 603-63-06

COUVERTURE — PLOMBERIE
CHAUFFAGE CENTRAL — GAZ ET MAZOUT

Société CHALEUR - EAU - LUMIERE

Anciens Etabl. P. COMPAIN & Cie

10, rue Dailly - SAINT-CLOUD - Tél. : 605-44-74
69, rue Bayen, PARIS - Tél. 380-23-31, 30-59

PEINTURE — DECORATION Raymond LAMPENS

24, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-98-11

PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL

Anciens Ets H. DURON

P. HERTEMAN

170, rue Tahère

603-81-66

GAZ : nouveaux tarifs
pour pavillons

MAZOUT : crédits pétroliers

Etudes et devis gratuits

ROYALE PHOTO

PHOTO - CINE - IDENTITE

J. COOLS - 70, rue Royale, SAINT-CLOUD

Tél. : 605-51-49

(Face à l'hôpital)

DÉMÉNAGEMENTS
GARDE-MEUBLES

E. BAILLY

162, bd de Saint-Cloud - 92 - GARCHES - Tél. 970-00-01

Entreprise G. CIRASSE

P. HERTEMAN, gérant

72, rue Royale

Tél. : 605-41-42

Agréé E.D.F. - G.D.F.

Sanitaire — Couverture — Plomberie
Chauffage — Electricité

CRÉDIT



CHAPPEE
JACOB
DELAFON

SOVERLOC-AUTOS

Location sans chauffeur
d'utilitaires

A dix minutes de Saint-Cloud (déjà sorti des encombrements)

*Notre Parc de tous gabarits à votre disposition
Pour vos transports légers*

12, rue Sainte-Adelaïde
VERSAILLES
Tél. 950-50-57

de 800 à 1 500 kg de C.U.
de 5 à 17 m³ (permis tourisme)
de 72 à 150 F par jour (T.T.C.)

A SAINT-CLOUD, pour vos enfants
UN MAGASIN SPECIALISE

papounet

15, rue de l'Eglise St-Cloud 605-40-85

CHAUFFAGE CENTRAL MAZOUT
COUVERTURE - PLOMBERIE - SANITAIRE

André ROGER

8 bis, rue de Montesquiou
8 bis, sente du Clos - SAINT-CLOUD - Tél. : 825-05-80
ADOUCISSEUR D'EAU " Gilnox - SATEB "

ENTREPRISE GENERALE
CALVAR S.A.R.L.

Maçonnerie

Béton armé

SAINT-CLOUD

10, rue du Camp-Canadien

Tél : 603-71-71

Garage de la Poste

6, rue Gaston-Latouche
SAINT-CLOUD
825-45-40 - 605-17-44

Vente — Achat — Echange



ANTIQUITES : ACHETE :

Meubles, bibelots, pendules, bronzes,
objets 1900, livres, poupées, gravures, etc.

Egalement service de débarras de caves et greniers

CROZES

MOL. 66-23

CARROSSERIE AUTOMOBILE
TRAVAUX PAR SPECIALISTES SUR MARBRE

Peinture en étuve agréé des compagnies d'assurances

" GARAGE PASTEUR "

21, rue Pasteur, SAINT-CLOUD - Tél. 825-77-47
825-45-40

LINGERIE

Rosy, Cardin, Lejaby,
Vitos, Chantelle, Dior, Warner, etc.,

11 rue de l'Église 605-94-22



RADIO - TELEVISION - DISQUES
DEPANNAGE TOUTES MARQUES

TELE . GOUNOD

17, rue Gounod - SAINT-CLOUD - 603-45-18

CADEAUX
GADGETS
LISTE DE MARIAGE
JOUETS



La Boutique de Cadeaux

9, RUE GASTON-LATOUCHE - SAINT-CLOUD
(A côté du cinéma Le Régent) Tél. : 605-66-16